

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2023-105

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2023

Sommaire

Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

30-2023-08-31-00002 - arrêté modificatif COMED (2 pages) Page 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard /

30-2023-08-31-00001 - Arrêté autorisant le Groupement Pastoral du Col Salidès, représenté par Christine GROS, à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus) (4 pages) Page 6

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard / service habitat construction

30-2023-08-31-00003 - Arrêté portant approbation du barème des majorations locales des loyers et du montant des loyers accessoires des logements locatifs aidés par l'Etat. (5 pages) Page 11

Prefecture du Gard /

30-2023-08-30-00005 - Arrêté du 30 août 2023 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour l'année 2024 (25 pages) Page 17

30-2023-08-30-00006 - Arrêté du 30 août 2023 déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du Gard pour l'année 2024 (23 pages) Page 43

Secrétariat Général Commun Départemental du Gard /

30-2023-08-30-00004 - Arrêté portant SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Mme la directrice du secrétariat général commun départemental du Gard (5 pages) Page 67

Direction départementale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

30-2023-08-31-00002

arrêté modificatif COMED



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

**Arrêté n° 30-2023-
Modifiant la liste des membres de la commission
de médiation du département du Gard.**

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu les articles R 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

Vu le décret n°2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 portant nomination des membres de la commission de la commission de médiation du département du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juin 2023 modifiant la liste des membres de la commission de la commission de médiation du département du Gard ;

Vu le courriel de monsieur Perraut en date du 24 août 2023 ;

Sur proposition de Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 2 : « *Membres de la commission* » de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2022 portant nomination des membres de la commission de médiation du département du Gard est modifié comme suit :

3/ Collège des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale

Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Membre titulaire : M Vincent MEYNIER, de l'association La Clède

Membres suppléants : M. Arnaud PERRAUT , de l'association Armée du Salut

Madame Judith MARIE, de la Fédération des acteurs de la solidarité

Article 2 :

Le premier alinéa de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 08 juin 2023 modifiant la liste des membres de la commission de médiation du département du Gard, relatif au représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation social, est abrogé

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Nîmes, le

31 AOÛT 2023

Le Préfet du Gard

Jérôme BONET

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Gard

30-2023-08-31-00001

Arrêté autorisant le Groupement Pastoral du Col
Solidès, représenté par Christine GROS, à
effectuer des tirs de défense simple en vue de la
protection de son troupeau contre la prédation
du loup (*Canis lupus*)



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement Forêt

ARRÊTÉ N°DDTM-SEF-2023-00111

autorisant le Groupement Pastoral du Col Solidès, représenté par Christine GROS, à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*)

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L 427-6 et R 427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants, ainsi que ses articles D. 114-11 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0054 du 19 mars 2020 portant nomination des lieutenants de loupeterie ;

Vu la demande en date du 25/08/2023 par laquelle Madame Christine GROS sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense simple en vue de la défense des troupeaux du Groupement Pastoral du Col Solidès contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 28 79 - www.gard.gouv.fr

Considérant que Madame Christine GROS, représentant le Groupement Pastoral du Col Solidès, a mis en œuvre des mesures de protection contre la prédation du loup consistant en de la surveillance renforcée par gardiennage, la mise en place de chiens de protection et la mise en place de parcs de regroupement électrifiés ;

Considérant que les mesures de protection mises en œuvre par Madame Christine GROS sont jugées équivalentes aux mesures de protection définies par l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation du loup et de l'ours, en application des articles D114-11 et suivants du CRPM ainsi que de l'arrêté du 30 décembre 2022 ;

Considérant qu'il existe un risque important de dommages au troupeau de Madame Christine GROS (plusieurs autres attaques en Lozère en limite du département du Gard depuis 2012 et notamment un constat loup non écarté à Bassurels (commune limitrophe) en 2022 et un autre constat classé « indéterminé » mais indemnisé étant donné le contexte de prédation datant du 12 août 2023 ; le groupement pastoral (GP) du Mont Aigoual bénéficie d'une autorisation de TDS à Meyrueis et Bassurels en Lozère, de plus, le GP du Col du Solidès a bénéficié d'un renouvellement de tir de défense simple en août 2022 en Lozère sur la commune de Bassurels) ;

Considérant qu'il convient de prévenir les dommages importants au troupeau de Madame Christine GROS par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

Considérant que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 sus-visés, qui intègrent cette préoccupation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Madame Christine GROS, représentant le Groupement Pastoral du Mont Aigoual, est autorisée à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par les arrêtés ministériels du 23 octobre 2020 susvisés, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office français de la biodiversité.

ARTICLE 2:

La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre effective des mesures de protection du troupeau, maintenues durant les opérations de tirs et à l'exposition du troupeau à la prédation.

ARTICLE 3 :

Le tir de défense simple peut être mis en œuvre par :

- le bénéficiaire de l'autorisation Madame Christine GROS, sous réserve qu'elle soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup ;
- toute personne mandatée par le bénéficiaire de l'autorisation et mentionnée sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elle soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours.

Toutefois, le tir ne peut pas être réalisé par plus d'un tireur pour chacun des lots d'animaux distants les uns des autres et constitués dans une logique de conduite du troupeau, tels que décrits dans le schéma de protection déposé à la DDTM du Gard.

ARTICLE 4 :

La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes:

- sur la commune de Saint-André-de-Valborgne ;
- à proximité du troupeau de Madame Christine GROS et du Groupement Pastoral du Col Solidès ;
- sur les pâturages, surfaces et parcours mis en valeur par le bénéficiaire de la dérogation ainsi qu'à leur proximité immédiate ;
- en dehors des réserves naturelles nationales constituées pour des motifs incluant la conservation de la faune sauvage et du cœur des parcs nationaux dont le décret portant création interdit la chasse.

ARTICLE 5 :

Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit sous réserve de respecter les conditions mentionnées à l'article 2.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

ARTICLE 6 :

Les tirs de défense simple sont réalisés avec toute arme de catégorie C mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure. L'utilisation de dispositifs de réduction du son émis par le tir n'est pas autorisée.

Sous réserve d'une validation préalable par l'OFB, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs,
- attirer les loups à proximité des tireurs ou les contraindre à se rapprocher des tireurs.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'OFB et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'OFB.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux agents de l'OFB, ainsi qu'aux lieutenants de louveterie.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :

- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir utilisés
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1er et le 31 janvier de l'année N+1.

ARTICLE 8 :

Madame Christine GROS informe le service départemental de l'OFB de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'OFB évalue la nécessité de conduire des recherches.

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 28 79 - www.gard.gouv.fr

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, Madame Christine GROS informe sans délai le service départemental de l'OFB qui est chargé d'informer le préfet et de rechercher l'animal.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, Madame Christine GROS informe sans délai le service départemental de l'OFB qui informe le préfet et prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'OFB sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé.

ARTICLE 9 :

La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini à l'article 1er de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I de l'article 1 de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 10 :

La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 11 :

La présente autorisation est valable jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 12 :

La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 13 :

Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes.

ARTICLE 14 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard et le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité du Gard, le Commandant du groupement de gendarmerie du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Nîmes, le 31/08/2023

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

SIGNE

Frédéric LOISEAU

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Gard

30-2023-08-31-00003

Arrêté portant approbation du barème des
majorations locales des loyers et du montant des
loyers accessoires des logements locatifs aidés
par l'Etat.



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service habitat et construction
Affaire suivie par : Agnès BERNABEU
Tél. : 04 66 62 62 46
agnes.bernabeu@gard.gouv.fr

ARRÊTÉ N°
portant approbation du barème des majorations locales des loyers
et du montant des loyers accessoires des logements locatifs aidés par l'État

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment le b du 2° de l'article D353-16;

VU l'arrêté du 17 octobre 2011 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 10 juin 1996 relatif à la majoration de l'assiette de la subvention et aux caractéristiques techniques des opérations de construction, d'amélioration ou d'acquisition-amélioration des logements locatifs aidés ;

VU l'avis du 21 janvier 2023 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires relatif à la fixation du loyer et des redevances maximums des logements et foyers-logements conventionnés ;

VU l'arrêté préfectoral n°30-2022-11-09-00001 du 9 novembre 2022 portant approbation du barème des majorations locales des loyers et du montant des loyers accessoires des logements locatifs aidés par l'État ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser certains critères liés à la qualité de service après une première année de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que ces adaptations ont fait l'objet d'une concertation avec les bailleurs sociaux ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'annexe à l'arrêté préfectoral n°30-2022-11-09-00001 du 9 novembre 2022 portant approbation du barème des majorations locales des loyers et du montant des loyers accessoires des logements locatifs aidés par l'État est abrogée.

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 28 79 - www.gard.gouv.fr

ARTICLE 2 :

Le barème des majorations locales des loyers des logements locatifs sociaux PLAI et PLUS, calculés par mètre carré de surface utile, et des loyers accessoires des logements locatifs sociaux PLAI, PLUS et PLS, est fixé dans les conditions précisées à l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Nîmes, le **31 AOUT 2023**

Le préfet,

Jérôme BONET

Délais et voies de recours :

conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes Cedex 09. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet du Gard. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 28 79 - www.gard.gouv.fr

**Annexe à l'arrêté préfectoral n°
portant approbation du barème des majorations locales des loyers
et du montant des loyers accessoires des logements locatifs aidés par l'État**

Majorations locales des loyers : elles sont applicables aux logements financés en PLUS ou PLAI, y compris ceux réalisés en reconstitution de l'offre financée par l'ANRU.

Le cumul sur chaque dossier est limité à 15 %.

1. Performances globales

*Justificatifs : - certificat ou label délivré par un organisme certificateur accrédité COFRAC
- ou production de l'attestation du respect de la RE2020 à l'achèvement des travaux*

Critères	Majoration loyers maximaux
Construction neuve soumise à la RT 2012	
Niveau RT2012 – 10 %, a minima, et une certification (ou label BDM ou BDO) :	
NF Habitat HQE (Cerqual) OU Habitat neuf – Option « Habitat Respectueux de l'environnement » (Promotelec) OU BEE+ (Prestaterre)	8 %
NF Habitat (Cerqual) OU Habitat neuf (Promotelec) OU BEE (Prestaterre)	6 %
Label Bâtiment durable méditerranéen ou Occitanie (BDM ou BDO)	4 %
Label Bâtiment biosourcé (niveau 2 ou 3)	+ 2 %
Construction neuve soumise à la RE 2020	
Certifications ou label BDM ou BDO :	
NF Habitat HQE (Cerqual) OU Habitat neuf – Option « Habitat Respectueux de l'environnement » (Promotelec) OU BEE+ (Prestaterre)	8 %
NF Habitat (Cerqual) OU Habitat neuf (Promotelec) OU BEE (Prestaterre)	6 %
Label Bâtiment durable méditerranéen ou Occitanie (BDM ou BDO)	4 %
En l'absence de certification ou label BDM ou BDO:	
Cep – 10 % et Cepnr – 10 %	4 %
Bbio – 10 %	4 %
Label Bâtiment biosourcé (niveau 2 ou 3)	+ 2 %
Acquisition-Amélioration	
Certification ou label BDM:	
NF Habitat HQE (Cerqual) OU Rénovation responsable – Option « Habitat Respectueux de l'environnement » (Promotelec)	10 %
NF Habitat (Cerqual) OU Rénovation responsable (Promotelec) OU BEE (Prestaterre)	7 %
Label Bâtiment durable méditerranéen ou Occitanie (BDM ou BDO)	4 %
Label HPE Rénovation	2 %
Label BBC Rénovation	4 %
En l'absence de certification ou label BDM, BDO, HPE ou BBC:	

Gain d'au moins 2 classes de DPE et atteinte de l'étiquette C a minima	2 %
Label Bâtiment biosourcé (niveau 2.ou 3)	+ 2 %

2. Autres critères de qualité de service

Critères	Majoration
A. Critères liés à la résidence	
<i>Justificatifs : certificat ou label, ou plans par niveaux (phase projet lors de la demande d'agrément et plans PC pour la convention APL définitive)</i>	
Ascenseur non obligatoire qui dessert tous les étages, y compris les niveaux en sous-sol (<i>majoration si ce critère n'a pas déjà été pris en compte via une des certifications visées au 1. supra</i>)	4 %
Habitat adapté au vieillissement et/ou à la perte d'autonomie :	
- Majoration accordée si l'un des critères qui suivent est rempli :	5 %
Label « Habitat Senior Services » (Delphis)	
Mention « Habitat adapté à chacun » (Promotelec)	
Certification H2S « Haute sécurité santé » (Apave)	
- En l'absence des trois Label/Mention/Certificat qui précèdent, majoration accordée si, pour au moins 20 % de l'opération :	
quatre des sept critères qui suivent sont remplis :	3 %
cinq des sept critères qui suivent sont remplis :	4 %
Portes d'entrée des immeubles à ouverture automatique motorisée	
Volets roulants motorisés	
Indicateur inconfort d'été de la RE 2020 " DH " ≤ 800	
Logements équipés de brasseurs d'air	
Logements traversants (définition en annexe 1 de l'arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine)	
Robinetterie adaptée (cuisine et salle de bain)	
Accès au balcon (terrasse) sans différence de niveau (sauf éventuel ressaut de 2 cm max pour le seuil de menuiserie)	
- Programme de maison(s) individuelle(s) avec au moins 5 % possédant a minima une chambre en rez de chaussée	2 %
Critères pour les constructions neuves qui ne bénéficient pas des certifications et labels de performance globale du 1. supra :	
majoration accordée si 2 des 3 critères qui suivent sont remplis :	4 %
Logements collectifs traversants : au moins 75 % de logements T3 et plus traversants (définition en annexe 1 de l'arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine)	
Cuisine et salles de bain : ensemble cuisine et salle de bain permettant l'installation d'au moins 4 appareils (5 à partir du T4), évier non compris	
Confort des pièces d'eau : au moins 50 % des logements disposent d'un éclairage naturel dans la salle de bain	
Opérations de moins de 10 logements (neuf ou acquisition-amélioration)	3 %

B. Critères liés à la commune (proximité de TC, taille et situation de la commune favorisant la présence de services, équipements, commerces...) <i>Justificatifs appropriés, à la diligence du demandeur</i>	
Résidence située à moins de 500m d'un arrêt de transport en commun	2 %
Communes SRU :	
En zone 2	3 %
En zone 3	5 %

LOYERS ACCESSOIRES (en € par mois)

	PLUS / PLS / PLAI
Garage / Box fermé	35
Stationnement en sous-sol ou en rez-de-chaussée sous immeuble	25
Place de stationnement couverte	20
Place de stationnement simple	15

	PLUS / PLAI	PLS
15m ² < Jardins et cours ≤ 30m ²	10	15
30m ² < Jardins et cours ≤ 50m ²	15	20
Jardins et cours de plus de 50 m ²	20	25
Terrasses (*) de plus de 15 m ²	10	15

(*) sauf les terrasses situées en rez-de-chaussée, au niveau du jardin (surélévation < 20cm), qui seront intégrées dans le calcul de la superficie du jardin.

- Le cumul des loyers annexes ne pourra excéder :**
- 50 € par mois pour les logements financés en **PLAI**,
 - 60 € par mois pour les logements financés en **PLUS**.

Prefecture du Gard

30-2023-08-30-00005

Arrêté du 30 août 2023 déterminant
l'implantation et la répartition des bureaux de
vote dans les communes du département du
Gard pour l'année 2024

Arrêté n° 30-2023-08- -000 du 30 août 2023
déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote
dans les communes du département du GARD pour l'année 2024

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment l'article R.40,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-08-30-00005 du 30 août 2022 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, modifié par l'arrêté n° 30-2022-09-26-00001 du 26 septembre 2022 ;

Considérant les changements intervenus et signalés par les Maires dans les communes du GARD depuis la publication de l'arrêté susvisé ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 30-2022-08-30-00005 modifié, déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département cesseront d'avoir effet le 31 décembre 2023.

Article 2 : en application des dispositions de l'article R.40 du Code électoral, les emplacements des 718 bureaux de vote du département du Gard sont fixés ainsi qu'il suit dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Article 3 : un périmètre géographique est affecté à chaque bureau de vote. Pour les communes qui disposent de plusieurs lieux de vote, des cartes concrétisant les aires géographiques des bureaux de vote ou des listings précisant l'affectation des rues, secteurs de rues, quartiers, lieux dits ou hameaux par bureau de vote resteront annexés à l'original du présent arrêté et pourront être consultés au Bureau des élections de la Préfecture du Gard. Par dérogation à ces dispositions, les communes dotées de plusieurs bureaux de vote implantés dans un même local sont autorisées à utiliser une répartition par ordre alphabétique de leurs électeurs.

Article 4 : dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les militaires, les marinières, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et les Français établis hors de France, remplissant les conditions prévues par les articles L. 12 - alinéa 1^{er}, L. 13, L. 14 et L. 15 du Code électoral et pour lesquels il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

Article 5 : pour les villes de NIMES et d'ALES, l'inscription des électeurs visés à l'article 4 s'effectuera de la façon suivante :

- pour la ville de NIMES : sur la liste électorale du bureau centralisateur de l'hôtel de ville (3ème canton), à l'exception des personnes visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 30-2020-12-14-001 du 14 décembre 2020 qui seront inscrites sur la liste électorale du bureau n° 125, intitulé "VPC" et situé dans les locaux de l'école primaire Edgar Tailhades – 2 rue Edgar Tailhades ;
- pour la ville d'ALES : par répartition égale entre les trois bureaux centralisateurs.

Article 6 : les dispositions du présent acte seront applicables pour toutes les élections au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,
- la Sous-Préfète du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera immédiatement publié par chacun des maires en ce qui concerne sa commune.

Le texte complet de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 30 AOUT 2023

Le préfet,



Jérôme BONET

**ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE		
2	02	003	AIGUES-MORTES	6	1	X	Salle Nicolas Lasserre - Boulevard Intérieur Nord	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 1
					2		Salle l'Oustaou - 34 boulevard Diderot	
					3		Gymnase Antoine Liguori - Avenue Jeanne Demessieux	
					4		Gymnase Antoine Liguori - Avenue Jeanne Demessieux	
					5		Ecole Henri Severin (classe) - Chemin de Trouche	
					6		Ecole Henri Severin (salle) - Chemin de Trouche	
		006	AIMARGUES	4	1	X	Salle Lucien Dumas 1 - Boulevard Fanfonne Guillaume -	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 2
					2		Salle Lucien Dumas 2 - Boulevard Fanfonne Guillaume	
					3		Salle Jacques Serres 1 - Boulevard Fanfonne Guillaume	
					4		Salle Jacques Serres 2 - Boulevard Fanfonne Guillaume	
		019	AUBAIS	2	1	X	Salle des fêtes - 1 Route d'Aigues-Vives	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 3
					2		Salle des fêtes - 1 Route d'Aigues-Vives	
		059	CAILAR (LE)	2	1	X	Salle Laperan - Boulevard Gambetta	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 4
					2		Salle de la Maison du Peuple - Place de la République	
					3		Ecole maternelle 1 - Rue Jean Grand	
		123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	1	X	Ecole maternelle 2 - Rue Jean Grand	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 5
					2		Ecole maternelle 2 - Rue Jean Grand	
					3		Ecole maternelle 3 - Rue Jean Grand	
		133	GRAU-DU-ROI (LE)	7	1	X	Palais des Sports - Allée Victor Hugo	cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 6
					2		Centre Technique - 120 Rue des Médards	
					3		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre	
					4		Palais des Sports - Allée Victor Hugo	
					5		Les Argonautes - Avenue du Mail	
					6		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre	
					7		Hôtel de ville - 1 place de la Libération	
		276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	3	1	X	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue Henri Méry	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 7
					2		Salle Vincent Scotto - 456 boulevard Gambetta	
3					Salle maternelle du Groupe scolaire Chloé Dusfourd - 252 boulevard Alexandra David-Néel			
				NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	27			

**ANNEXE 2 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

ARR	CIRCO LEGIS	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NDM				ADRESSE	BV CENT.	
05	04	007	ALES (partie 1)	10	1.	n° 101	X	Prairie 1 Complexe sportif - 177 Chemin des Sports	Cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 1
					2.	n° 102		Prairie 2 Complexe sportif - 177 Chemin des Sports	
					3.	n° 103		Faubourg du Soleil - Ecole maternelle - 59 rue du Faubourg du Soleil	
					4.	n° 104		Près Rasciaux - C.F.A. - 270 Quai des Près Rasciaux	
					5.	n° 105		Rochebelle 1 - Ecole primaire Pansère - 6-8 Place Georges Dupuy	
					6.	n° 106		Rochebelle 2 - Pôle culturel et scientifique - 155 Faubourg de Rochebelle	
					7.	n° 107		Près Saint Jean 1 - Ecole primaire - 2 rue Ampère	
					8.	n° 108		Près Saint Jean 2 - Ecole primaire - 2 rue Ampère	
					9.	n° 109		Les Promelles - Groupe scolaire - 1 impasse des Promelles	
					10.	n° 110		La Royale - Groupe scolaire - 546 route de la Royale	
1	05	010	ANDUZE	2	1.	-	X	Salle Marcel Pagnol - Rue Pálco	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 2
					2.	-	-	Salle Ugolin - Rue du Plan de Brie	
					1.	-	X	Mairie - 159, route d'Alès	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 3
					2.	-	-	Foyer communal - 159, route d'Alès	
					1.	-	X	Salle des fêtes - Route d'Anduze	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 4
05	042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	2.	-	-	Halle des sports - Route de Ribaute	L'ensemble du territoire communal	
				1.	-	-	Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)		
				2.	-	-	Foyer socio-éducatif - 130 rue du 8 mai 1945	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 5	
				1.	-	X	Foyer socio-éducatif - 130 rue du 8 mai 1945		
				2.	-	-	Foyer socio-éducatif - 130 rue du 8 mai 1945		
05	243	GENERARGUES	1	1.	-	-	Maison Pour Tous - place du Millénaire	cf. Canton d'ALES-1 - Annexe 6	
				2.	-	-	Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
				3.	-	-	Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
				4.	-	-	Groupe scolaire Marignac - 1136, ancien chemin de Sommières		
				5.	-	-	Centre sportif socio-éducatif - chemin de Cabot		
1	05	270	ST-JEAN-DU-PIN	1	-	-	Mairie - 370, avenue Jean Rampon	L'ensemble du territoire communal	
					25				

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 6ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)						
		N° INSEE	NOM					ADRESSE								
1	007	ALES (partie 2)		7	11	211			Chantilly - Halle des sports 1 - 38 avenue Vincent d'Indy	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 1						
					12	212	X		Clavières 1 - Ecole primaire Romain Rolland - Esplanade de Clavières							
					13	213			Clavières 2 - Ecole maternelle Romain Rolland - 23 allée des Peupliers							
					14	214			Croupillac - Halle des sports 2 - 28 avenue Vincent d'Indy							
					15	215			Bruèges - Maison du Peuple 1 - 4 Place Danièle Casanova							
					16	216			Les Cévennes - Ecole maternelle Paul Langevin - 1 Rue de l'Algotual							
					17	217			Tamaris - Maison du Peuple 2 - 4 Place Danièle Casanova							
					2	035	BELVEZET	1	-		-	-	Salle de la médiathèque - Rue des Tilleuls	L'ensemble du territoire communal		
					2	048	BOUQUET	1	-		-	-	Mairie - 1 route du Castellas	L'ensemble du territoire communal		
					1	055	BROUZET-LES-ALES	1	-		-	-	Foyer socio-culturel - 1 place des Ecoles	L'ensemble du territoire communal		
					2	113	FONS-SUR-LUSSAN	1	-		-	-	Mairie - Place des Ecoles	L'ensemble du territoire communal		
					2	151	LUSSAN	1	-		-	-	Mairie - Place du Château	L'ensemble du territoire communal		
					1	173	MONS	1	-		-	-	Foyer communal - Le village	L'ensemble du territoire communal		
					1	197	PLANS (LES)	1	-		-	-	Mairie - 900 Grand'Route	L'ensemble du territoire communal		
					1	275	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1	-		-	-	Mairie - 2 rue de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal		
					1	284	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES		5		1	-	X		Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 2
											2	-			Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos - Camont	
3	-			Ecole Louis Delouze - Soulier												
4	-			Foyer l'Ensolehada - La Vabreille												
5	-			Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul												
1	294	ST-PRIVAT-DES-VIEUX		5	1	-	X		Mairie - Place de la Mairie	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 3						
					2	-			Le Village - Espace G. Brun - 10 Rue J. Giono							
					3	-			Le Rieu - Cantine de l'école Paul Valéry - 32 avenue Paul Valéry							
					4	-			Mazac - Foyer socio-culturel Simone Veil (incluant le restaurant scolaire J-P. Florian) - 7 Rue Florian							
					5	-			Mazac - Groupe scolaire Jean-Pierre Florian - 5 rue Florian							
1	305	SALINDRES		3	1	-	X		Centre Culturel Becmil - rue Becmil	Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 4						
					2	-			Centre Culturel Becmil - rue Becmil							
					3	-			Centre Culturel Becmil - rue Becmil							
1	318	SERVAS		1	-	-	-		Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal						
					1	320	-	-	Mairie - Salle du Conseil municipal - 453 route des Cévennes	L'ensemble du territoire communal						
					1	338	-	-	Salle polyvalente - Rue Principale	L'ensemble du territoire communal						
				31												

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Espace Alès Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)		
		N° INSEE	NOM		N° BV PREF.	N° BV ville d'ALES	BV CENT.		ADRESSE	
1	04	007	ALES (partie 3)	11	18	318	X	Hôtel de ville - 9 Place de l'Hôtel de ville	Cf. ville d'ALES - Annexe 1	
					19	319		Espace André Chamson - 2 boulevard Louis Blanc		
					20	320		Ecole maternelle Mandajors - 4 rue Mandajors		
					21	321		Plan d'Alès 1 - Ecole primaire Marie Curie - 10-12 Rue Claude Debussy		
					22	322		Plan d'Alès 2 - Ecole maternelle - 25 rue Maximin Dhombres		
					23	323		Montée de Silhol 1 - Ecole primaire - 824 montée de Silhol		
					24	324		Montée de Silhol 2 - Ecole primaire - 824 montée de Silhol		
					25	325		Ecole primaire Claire Lacombe 1 - 201 Rue Gracchus-Babeuf		
					26	326		Ecole maternelle Claire Lacombe 2 - 5 Rue Gracchus-Babeuf		
					27	327		Espace Cazot 1 - 14 rue Jules Cazot		
					28	328		Espace Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot		
	04					072	-	-		Mairie - Salle du Conseil - 92 rue du 19 mars 1962
						101	-	-		Mairie - Place de la Mairie
						109	-	-		Foyer communal - 83 Grand Rue Docteur Perrin
						158	-	-		Mairie - 39, rue de la Mairie
						165	-	-		Mairie - 400, rue des Ecoles
						177	-	-		Mairie - 384, traversée du village
						240	-	-		Mairie - Salle du conseil municipal - 1, place de la Mairie
						250	-	-		Mairie - Rue de la Mairie
						259	-	X		Mairie - 1, chemin du Stade
						261	-	-		La Jasse : Salle Jean Constant - Rue des Ecoles de la Jasse de Bernard
						264	-	-		Mas Bruguière : Centre de Loisir - Rue André Schenk
						285	-	-		Mairie - Salle polyvalente - Place du Cdt Espérandieu
						348	-	-		Salle polyvalente - Place du 19 mars 1962
							-	-		Mairie - 1, place de l'Amourrette
							-	X		Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade
							-	-		Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles
										NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON

Ville d'ALES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 4ème circonscription est le 18ème bureau (n° 318) situé à l'hôtel de ville - place de l'hôtel de ville et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux situés dans la 5ème circonscription est le 28ème bureau (n° 328) situé à l'Esplanade Cazot 2 - 14 rue Jules Cazot

**ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE BAGNOLS SUR CEZE (N° 5)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)																		
		N° INSEE	NOM		N°	BY CENT.	ADRESSE																			
2	03	028	BAGNOLS-SUR-CEZE	12	1	X	Hôtel de ville - Salle de Justice de paix - Place Auguste Mallet	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 1																		
					2		Salle multiculturelle - 5 rue Racine																			
					3		Salle multiculturelle - 5 rue Racine																			
					4		Salle multiculturelle - 5 rue Racine																			
					5		Halle des Sports Saint-Expéry - Avenue du Bordalet																			
					6		Halle des Sports Saint-Expéry - Avenue du Bordalet																			
					7		Halle des Sports Saint-Expéry - Avenue du Bordalet																			
					8		Halle des Sports Saint-Expéry - Avenue du Bordalet																			
					9		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhian																			
					10		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhian																			
					11		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhian																			
					12		Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhian																			
2	03	076	CAVILLARGUES	1	-	-	Mairie - 4 tour de ville	L'ensemble du territoire communal																		
					081	CHUSCLAN	1	-	-	Mairie - Place des Marronniers	L'ensemble du territoire communal															
								092	CONNAUX	2	1	X	Mairie - Salle n° 1 - Rdc - Place de la Mairie	Cf. Canton de BAGNOLS-SUR-CEZE - Annexe 2												
											2		Salle des remparts - Chemin de ronde													
											127	GAUJAC	1		-	-	Mairie - Salle du conseil - 17 place de la Liberté									
															191	ORSAN	1	-	-	Mairie - Salle des mariages - 11, avenue des Tavans						
																		196	PIN (LE)	1	-	-	Mairie - Place de la Vignasse			
																					225	SABRAN	3	1	X	Ancien presbytère - Hameau de Colombier - Place du Lavoir
																								2		Ancienne école - Hameau de Carmes - 22 rue du Colombier
																								3		Mairie - Sabran - 1 route du tour de la Madone
251	ST-ETIENNE-DES-SORTS	1	-	-																				Mairie - 276, Grand Rue		
			292	ST-PONS-LA-CALM	1	-	-																	Mairie - 3, rue de la Mairie		
						331	TRESQUES	2	1	X				Salle des fêtes - 24 avenue de la Tave												
									2					Salle des fêtes - 39 impasse du stade												
									NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON				26												Les habitants des hameaux de Colombier et de Combes Les habitants des hameaux de Carmes et de Donnat Les habitants du village de Sabran et des hameaux de Charavel, de Mégières et de Cadignac	
																L'ensemble du territoire communal										
																L'ensemble du territoire communal										
																Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à I										
																Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de J à Z										

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					N°	ADRESSE	
2	03	012	ARAMON	3	1	X	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 1
					2		
					3		
	01	032	BEAUCAIRE	12	1	X	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 2
					2		
					3		
					4		
					5		
					6		
					7		
					8		
					9		
10							
11							
12							
01	034	BELLEGARDE	6	1	X	Cf. Canton de BEAUCAIRE - Annexe 3	
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
03	089	COMPS	1	-		L'ensemble du territoire communal	
01	117	FOURQUES	2	1	X	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G	
				2			Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	4	1	X	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à B	
				2			Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de C à F
				3			Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de G à N
				4			Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de O à Z
01	336	VALLABREGUES	1	-		L'ensemble du territoire communal	
		NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	29				

**ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

ARR	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	BY CENT.	ADRESSE	
2	02	18	ASPERES	1	-	-	Mairie - 1 place du Languedoc	L'ensemble du territoire communal
2	02	023	AUJARGUES	1	-	-	Foyer communal - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
2	02	043	BOISSIERES	1	-	-	Salle polyvalente - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	02	062	CALVISSON	5	1	X	Espace associatif de l'Herboux - 3 avenue du 11 novembre	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 1
				2	X	Foyer communal 1 - Place Georges Méjean		
				3		Foyer communal 2 - Place Georges Méjean		
				4		Ancienne école - Rue de l'école - Hameau de Sinsans		
				5		Foyer communal 3 - Place Georges Méjean		
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	-	-	Salle polyvalente - Route de Sérignac	L'ensemble du territoire communal
2	05	088	COMBAS	1	-	-	Foyer communal - Rue du Moulin à huile	L'ensemble du territoire communal
2	02	091	CONGENIES	1	-	-	Foyer communal - Place du foyer	L'ensemble du territoire communal
2	05	098	CRESPIAN	1	-	-	Foyer communal	L'ensemble du territoire communal
2	05	112	FONS	1	-	-	Foyer communal - 1 rue Louis Garimond	L'ensemble du territoire communal
2	05	114	FONTANES	1	-	-	Foyer communal - 9, rue du Foyer	L'ensemble du territoire communal
2	02	122	GAJAN	1	-	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
2	02	136	JUNAS	1	-	-	Mairie - 1, place de l'Avenir	L'ensemble du territoire communal
2	02	144	LEQUES	1	-	-	Mairie - 233, rue du 26 août 1944	L'ensemble du territoire communal
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	-	-	Nouvelle école communale - 20 chemin des Bessons	L'ensemble du territoire communal
2	05	181	MONTMIRAT	1	-	-	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue des écoles	L'ensemble du territoire communal
2	05	182	MONTPEZAT	1	-	-	Médiathèque - place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	2	1	X	Foyer communal - Chemin des Aires	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 2
				2	2		Foyer communal - Chemin des Aires	
2	05	193	PARIGNARGUES	1	-	-	Mairie - Place Louis Bousquet	L'ensemble du territoire communal
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	-	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 1 rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	05	233	ST-BAUZELY	1	-	-	Mairie - 1 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	02	244	ST-CLEMENT	1	-	-	Mairie - Rue des Fontaines	L'ensemble du territoire communal
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1	X	Foyer socio-culturel - 1 rue du 19 mars 1962	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 3
				2	2		Ecole élémentaire - 1 avenue des écoles	
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	-	-	Foyer socio-culturel - Place du Chêne de la Victoire - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
2	02	306	SALINELLES	1	-	-	Mairie - Salle du Conseil municipal - 14 plan de la Croix	L'ensemble du territoire communal
2	04	313	SAUZET	1	-	-	Foyer - Rue du Valadas	L'ensemble du territoire communal
2	02	321	SOMMIERES	3	1	X	Espace Henri Dunant - Rue Poterie	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 4
				2	2		Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
				3	3		Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	-	-	Foyer communal - Rue du 11 Novembre	L'ensemble du territoire communal
2	02	352	VILLEVIEILLE	2	1	X	Foyer communal - Chemin Canta é Ris	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
				2	2		Foyer communal - Chemin Canta é Ris	
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON				37				

**ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE LA GRAND'COMBE (N° 8)**

ARR.	CIRCO LEGIS.	COMMUNE		NB DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	IV-DEPT	
1		022	AUJAC	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		044	BONNEVAUX	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		051	BRANOUX-LES-TAILLADÉS	2	X	Hôtel de Ville - Branoux	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 1
				2	-	Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses	
1		077	CENDRAS	3	X	Mairie - Place Roger Assenat	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 2
				1	-	Foyer communal de Malataverne - 127 chemin du Temple	
				3	-	Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux	
1		079	CHAMBON (LE)	1	-	Salle polyvalente - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1		080	CHAMBORGAUD	1	-	Foyer rural - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1		090	CONCOULES	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		094	CORBES	1	-	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
1		130	GENOLHAC	2	X	Salle polyvalente - Place du Colombier	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 3
				2	-	Ancienne école - Mairie annexe de Pont de Rastel	
1		132	GRAND-COMBE (LA)	7	X	Mairie - Square Mendès France	Les électeurs du côté impair de la rue Sainte Barbe (n° 1 à 7), du cœur de ville, de la rue Saint-Eloi, du quartier de La Forêt, du quartier du Riste Les électeurs des quartiers de Ribes, l'Aubignac et les rues Frugère et la Prise Les électeurs du quartier de l'Arbous, du côté pair de la rue Sainte-Barbe, la rue Anatole France Les électeurs du centre-ville à partir de la rue Saint-Vincent, rue Pasteur, rue Sainte-Barbe (n° 9 à 15), du Gouffre, du quartier des Pelouses, du quai du 11 novembre 1918, boulevard Caillon Les électeurs du hameau de Trescol Les électeurs du hameau de La Levade Les électeurs du hameau de Champclauson
				2	-	Centre de loisirs - 28, rue des Oliviers	
				3	-	Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry	
				4	-	Salle Marcel Pagnol - Rue Pasteur	
				5	-	Bureau de l'état-civil de Trescol - Place du Temple	
				6	-	Local municipal de la Trouche - 3 rue des Cités de la Trouche - La Levade	
				7	-	Local associatif - Ancienne école de Champclauson - 1 rue du Bollino	
1	05	137	LAMELOUIZE	1	-	Salle polyvalente - Place de la Mairie	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 4
1		142	LAVAL-PRADEL	2	X	Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel	L'ensemble du territoire communal Les électeurs du Pradel, le Mathieu, Mercoïrol, le Pontil, Broussous, les Roches Les électeurs du Mas Dieu, les Cres, les Ramadières, Cassagnettes, Laval, Mas du Lac, Malboss, Cassagnes, le Mazel, les Oules
				2	-	Annexe Etat-civil - Le Mas Dieu	
1		153	MALONS-ET-ELZE	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		168	MIALET	1	-	Foyer Monplaisir - 248 route de Généralgarnes	L'ensemble du territoire communal
1		201	PONTEILS-ET-BRESIS	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		203	PORTES	2	X	Salle de réunion - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal Les électeurs de Portes non rattachés au bureau de l'Affenadou Les électeurs de l'Affenadou, Palme-Salade, les Mènes, le Château de la Plaine
				2	-	Annexe état-civil - l'Affenadou	
3		236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	1	-	Mairie - La Chapelle	L'ensemble du territoire communal
1		239	STE-CECILE-D'ANDORGE	2	X	Mairie - Le Village	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 5
				2	-	Annexe Mairie - 28, montée Gaston Benoit - La Haute Levade	
3		246	STE-CROIX-DE-CADERLE	1	-	Mairie - Place Fernand Voipellière	L'ensemble du territoire communal
1		289	ST-JEAN-DU-GARD	2	X	Mairie - 1 rue du Maréchal de Thoiras	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 6
				2	-	Salle du Mont Brion - Avenue René Boudon	
1		291	ST-PAUL-LA-COSTE	1	-	Salle polyvalente rue Vieux Lavoirs	L'ensemble du territoire communal
1		298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	1	-	Mairie - La Fabrique	L'ensemble du territoire communal
1		307	SALLES-DU-GARDON (LES)	4	X	Petite salle Louis Aragon - Place du 8 mai 1945	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 7
				2	-	Salle municipale la Favède - La Favède	
				3	-	Salle de réunion - Rue Paul Cézanne	
				4	-	Salle de boxe de l'impositaire - Rue L'impositaire	
1		316	SENECHAS	1	-	Mairie - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
1		323	SOUJSTELLE	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
3		329	THOIRAS	1	-	Mairie - Salle du Conseil - Le Puech	L'ensemble du territoire communal
3		335	VABRES	1	-	Salle polyvalente	L'ensemble du territoire communal
1		345	VERNAREDE (LA)	1	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
			NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	45			

**ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	BV CENT.	ADRESSE		
2	01	047	BOUILLARGUES	5	1	X	Bergerie Est - Place de la Madone	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 1	
					2		Ecole maternelle - Rue des Arènes		
					3		Bergerie Ouest - Parc municipal		
					4		Ecole maternelle Madeleine Brès - Rue des Platanes		
					5		Centre de loisirs - Rue du Pont de la République		
	01	060	CAISSARGUES	3	1	X	Mairie - 16 rue de la Souleïado		
					2		Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée		
					3		Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Souleïado		
	01	125	GARONS	3	1	X	Mairie - Grand'rue		
					2		Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant		
					3		Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle		
	06	155	MANDUEL	5	1	X	Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul		Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 4
					2		Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul		
					3		Salle de l'extension du complexe sportif - 1719 chemin de St-Paul		
					4		Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul		
5						Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul			
06	156	MARGUERITTES	6	1	X	Salle polyvalente 1 - Rue Marcel Bonnaïfoux	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 5		
				2		Salle polyvalente 2 - Rue Marcel Bonnaïfoux			
				3		Salle polyvalente 3 - Rue Marcel Bonnaïfoux			
				4		Salle polyvalente 4 - Rue Marcel Bonnaïfoux			
				5		Salle polyvalente 5 - Rue Marcel Bonnaïfoux			
				6		Salle polyvalente 6 - Rue Marcel Bonnaïfoux			
06	206	POULX	3	1	X	Salle "Eouze" - Place André Vayrette	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 6		
				2		Salle "Capitelle" - Place André Vayrette			
				3		Salle "Capitelle" - Place André Vayrette			
01	356	RODILHAN	2	1		Salle André Chamson - Avenue Mistral - Anciennes écoles	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 7		
				2	X	Salle Frédéric Mistral - Avenue Mistral - Anciennes écoles			
				27					

**ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
							ADRESSE		
2	01			1	101	X		Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	Cf. ville de NIMES - Annexe 1
	01			2	102			Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	
	01			3	103			Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			4	104			Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			5	105			Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			6	106			Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
	01			7	107			Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
	01			8	108			Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			9	109			Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			10	110			Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	
	01			11	111			Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01			12	112			Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01			13	113			Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01		189	26	14	114		Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades	
	01				15	115		Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux 108 chemin Combe des Oiseaux	
	01				16	116		Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux 108 chemin Combe des Oiseaux	
	01				17	117		Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux 108 chemin Combe des Oiseaux	
	06				18	118		Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins	
	06				19	119		Ecole maternelle Ranguell - 30 rue Ranguell	
	06				20	120		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06				21	121		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06				22	122		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06				23	123		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
	06				24	124		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
	01				85	125		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	
	01				86	126		VPC - Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DEVOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV/CENT.	ADRESSE	
2	06	189	19	25	201	X	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	Cf. ville de NIMES - Annexe 2
	06			26	202		Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard	
	06			27	203		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	06			28	204		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	06			29	205		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
	01			30	206		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E Reynaud	
	01			31	207		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E Reynaud	
	01			32	208		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E Reynaud	
	01			33	209		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	01			34	210		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	01			35	211		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
	06			36	212		Ecole Jean d'Ormesson, 297 avenue Monseigneur Robert D	
	06			37	213		Ecole Jean d'Ormesson, 297 avenue Monseigneur Robert D	
	06			38	214		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
	06			39	215		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
	01			40	216		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
	01			41	217		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
	01			42	218		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillerme	
	06			43	219		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV CENT.	ADRESSE	
2	06	189	21	44	301	X	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville	Cf. ville de NIMES - Annexe 3
	06			302		Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville		
	06			303		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
	06			304		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor		
	06			305		Ecole maternelle Ranguel - 30, rue Ranguel		
	01			306		Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédicins		
	01			307		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
	01			308		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu		
	06			309		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	06			310		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	06			311		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot		
	01			312		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	01			313		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	01			314		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis		
	06			315		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			316		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			317		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	06			318		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie		
	01			319		Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillaume		
	01			320		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		
	01			321		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau		

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						BV CENT.	ADRESSE	
2	06	189	19	65	401	X	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	Cf. ville de NIMES - Annexe 4
	01			66	402		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
	06			67	403		Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
	01			68	404		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
	01			69	405		Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
	06			70	406		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			71	407		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			72	408		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			73	409		Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul	
	06			74	410		Ecole Pauline Kergomard -1B rue Henri Revoil	
	06			75	411		Ecole Pauline Kergomard -1B rue Henri Revoil	
	06			76	412		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
	01			77	413		Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
	01			78	414		Groupe scolaire Samuel Paty - 194 rue Charles Perrault	
	01			79	415		Groupe scolaire Samuel Paty - 194 rue Charles Perrault	
	01			80	416		Ecole élémentaire Jacques Perotti - 26 rue de l'Eglise	
	01			81	417		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
	01			82	418		Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
	01			83	419		Ecole primaire Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
							Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	

Ville de NIMES : pour les élections législatives, le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 1ère circonscription est le 1er bureau (n° 101) situé à l'école maternelle Jean Jaurès, 1B rue Saint-Laurent et le bureau centralisateur des opérations électorales des bureaux de vote situés dans la 6ème circonscription est le 44ème bureau (n° 301) situé à l'Hôtel de ville, place de l'hôtel de ville.

**ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

ARR.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM			BV CENT.	ADRESSE	
	04	005	AIGUEZE	1	-	-	Mairie - Place du Jeu de Paume	L'ensemble du territoire communal
	04	070	CARSAN	1	-	-	Salle polyvalente - Place du Village - RD 306	L'ensemble du territoire communal
	04	096	CORNILLON	1	-	-	Salle polyvalente - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	L'ensemble du territoire communal
	04	124	GARNI (LE)	1	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	04	131	GOUDARGUES	1	-	-	Salle capitulaire - Avenue du Lavoir	L'ensemble du territoire communal
	04	134	ISSIRAC	1	-	-	Salle polyvalente - Quartier "Le Puits" - RD 301	L'ensemble du territoire communal
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	-	-	Ecole - 330, rue des Platanes	L'ensemble du territoire communal
	04	175	MONTCLUS	1	-	-	Mairie - Rue Neuve	L'ensemble du territoire communal
					1	X	Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					2		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					3		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					4		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					5		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					6		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					7		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
					8		Gymnase du collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée	
	04	202	PONT-ST-ESPRIT	8				Cf. Canton de PONT-SAINT-ESPRIT - Annexe 1
2	03	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	226	ST-ALEXANDRE	1	-	-	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311	L'ensemble du territoire communal
	04	230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1	-	-	Foyer communal - Rez-de-chaussée - 10 Place du Foyer communal	L'ensemble du territoire communal
	04	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES	1	-	-	Salle communale - Avenue des Lavandières	L'ensemble du territoire communal
	04	242	ST-CRISTOL-DE-RODIERES	1	-	-	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	03	256	ST-GERVAIS	1	-	-	Salle de garderie de l'ancienne école communale - 56 route de Barjac	L'ensemble du territoire communal
	04	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS	1	-	-	Hall de l'école maternelle - 11, route de la Bécharine	L'ensemble du territoire communal
	04	1277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	-	-	Salle communale de convivialité - 54 Rue de la Rouveyrède	L'ensemble du territoire communal
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	-	-	Mairie - Salle des rencontres - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	03	287	ST-MICHEL-D'EUZET	1	-	-	Complexe socio-éducatif "La Bloune" - Rue de la Bloune	L'ensemble du territoire communal
	03	288	ST-NAZAIRE	1	-	-	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G
	04	290	ST-PAULET-DE-CAISSON	2	1	X	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
	04	304	SALAZAC	1	-	-	Salle polyvalente - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
	03	342	VEVEJAN	1	-	-	Espace Maurice Fost - route de la Gare	L'ensemble du territoire communal
	04	343	VERFEUIL	1	-	-	Salle des Fêtes- 12 place Félicie et Victorin Mègier - Le village	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	32				

**ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE QUISSAC (N° 15)**

ARRONDISSEMENT	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NE. DE BUREAUX DE VOTE	N°	BY CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
1	05	002	AIGREMONT	1	-	-	Foyer Francis Perrigot - rue du 11 novembre 1918	L'ensemble du territoire communal
1	05	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	-	Mairie - 1 rue des Orangers	L'ensemble du territoire communal
3		050	BRAGASSARGUES	1	-	-	Salle polyvalente - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	04	053	BRIGNON	1	-	-	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
3		054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet	L'ensemble du territoire communal
3		065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	-	Salle "La Grange" - Place des Arènes	L'ensemble du territoire communal
1		068	CARDET	1	-	-	Foyer communal - 2, avenue du Stade	L'ensemble du territoire communal
3		069	CARNAS	1	-	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille	L'ensemble du territoire communal
1	05	071	CASSAGNOLES	1	-	-	Foyer communal - 97 rue Jean Guiraud	L'ensemble du territoire communal
3		087	COGNAC	1	-	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3		095	CORCONNE	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3		099	CROS	1	-	-	Mairie - La Mezadette	L'ensemble du territoire communal
1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	-	Mairie - Place Chapelier	L'ensemble du territoire communal
1		104	DOMESSARGUES	1	-	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons	L'ensemble du territoire communal
3		106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	-	Foyer "L'Oustau per toutes" - Place de l'Aire	L'ensemble du territoire communal
3		119	FRESSAC	1	-	-	Mairie - Place Léon Michelin	L'ensemble du territoire communal
3		121	GAILHAN	1	-	-	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 301 Rue de l'Abrivado	L'ensemble du territoire communal
1		146	LEDIGNAN	1	-	-	Foyer communal - Place Roger Chaballier	L'ensemble du territoire communal
1		147	LEZAN	1	-	-	Foyer communal - 3 Rue des Remparts	L'ensemble du territoire communal
3		148	LIJOU	1	-	-	Mairie - 62, Montée de l'Aire	L'ensemble du territoire communal
3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	-	Mairie - Rue Basse	L'ensemble du territoire communal
1		160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	-	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons	L'ensemble du territoire communal
1		161	MASSANES	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1		162	MASSILLARGUES-ATTUECH	1	-	-	Foyer communal - 351, route de Massillargues	L'ensemble du territoire communal
1		163	MAURESSARGUES	1	-	-	Salle polyvalente "Les Fontaines" - La Combe des Oiseaux	L'ensemble du territoire communal
3		172	MONOBLET	1	-	-	Salle culturelle	L'ensemble du territoire communal
2		354	MONTAGNAC	1	-	-	Salle polyvalente - Chemin du Puits Saint-Martin	L'ensemble du territoire communal
2		183	MOULEZAN	1	-	-	Foyer - 1, chemin des Lens	L'ensemble du territoire communal
2	04	184	MOUSSAC	1	-	-	Foyer socio-éducatif - 3 Allée des Pins	L'ensemble du territoire communal
1		188	NESS	1	-	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	L'ensemble du territoire communal
3		192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	-	Mairie - 1 Place du Temple	L'ensemble du territoire communal
3		208	PUECHREDON	1	-	-	Mairie - RD 188	L'ensemble du territoire communal
3		210	QUISSAC	2	1	X	Foyer socio-culturel - Grande salle - Avenue du 11 novembre	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 1
1		234	ST-BENEZET	1	2		Foyer socio-culturel - Hall - Avenue du 11 novembre	
3		252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	-	Mairie - 4 Place du Four -	L'ensemble du territoire communal
3		265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal
1		267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	-	Mairie - 136, rue des Ecoliers	L'ensemble du territoire communal
3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	-	Foyer communal - 3 chemin du Moulin à vent	L'ensemble du territoire communal
3		300	ST-THEODORIT	1	-	-	Mairie - Les Gardies	L'ensemble du territoire communal
3		309	SARDAN	1	-	-	Foyer communal - 55A Route de Quissac	L'ensemble du territoire communal
3		311	SAUVE	2	1	X	Mairie - 87 Route de Sonnières	L'ensemble du territoire communal
1		314	SAVIGNARGUES	1	2		Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 2
3		330	TORNAC	1	-	-	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	L'ensemble du territoire communal
3		349	VIC-LE-FESQ	1	-	-	Foyer de l'Aire - 22 Route d'Aljremont	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	46			Mairie - 16 Grand Rue	L'ensemble du territoire communal

**ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
	03	013	ARGILLIERS	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	06	039	BÉZOUCÉ	2	1	X	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 1
	06	057	CABRIERES	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	085	COLLIAS	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	103	DOMAZAN	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	107	ESTEZARGUES	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	116	FOURNES	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	06	145	LEDENON	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	166	MEYNES	2	1	X	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J
					2		Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z
	03	179	MONTFRIN	2	1	X	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 2
	03	207	POUZILHAC	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
2	06	211	REDESSAN	3	1	X	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 3
					2		
					3		
	03	212	REMOULINS	2	1	X	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 4
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	06	257	ST-GERVASY	2	1	X	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
	03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	-	-	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à Z
	03	317	SERNHAC	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	328	THEZIERS	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	340	VALLIGUIERES	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
	03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	1	X	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 5
					2		
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	29			

**ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOUT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					N°	EV.CENT.	ADRESSE	
2	03	084	CODOLET	1	-	-	Mairie - Salle du conseil - 29, rue Frédéric Mistral	L'ensemble du territoire communal
	03	141	LAUDUN-L'ARDOISE	1	X	Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres		
				2		Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres		
				3		Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres		
				4		Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres		
				5		Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres		
	03	178	MONTFAUCON	1	-	Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet		
				1	-	Salle polyvalente "Lou Soléu" - 14, rue de la République		
	03	221	ROQUEMAURE	1	X	Salle des fêtes La Cantarello 1 - Route de Nîmes		
				2		Salle des fêtes La Cantarello 2 - Route de Nîmes		
				3		Salle des fêtes La Cantarello 3 - Route de Nîmes		
				4		Salle des fêtes La Cantarello 4 - Route de Nîmes		
	03	254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	1	X	Salle Polyvalente - 288, Ancien chemin d'Avignon		
				2	-	Salle Polyvalente - 288, Ancien chemin d'Avignon		
	03	278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	1	X	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle		
2					Place du Général Vigan Braquet			
3					Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle			
03	355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	-	Mairie - 1 Place Dou Treillas			
			2	X	Salle du conseil municipal			
03	302	ST-VICTOR-LA-COSTE	1	X	Salle Jacqueline Pagnon			
			2	X	Salle des fêtes - 45 rue Guirand de Scavola - Place de la Mairie			
03	312	SAUVETERRE	1		Orangerie - Salle du Conseil municipal - 155 avenue du Languedoc			
			2		Salle des fêtes - Place Président Leroy			
03	326	TAVEL	1		Salle des fêtes - Place Président Leroy			
			2	X	Salle des fêtes - Place Président Leroy			
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	24				

**ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					N°	ADRESSE	
	04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	1			L'ensemble du territoire communal
	04	029	BARJAC	2	X	Maison de l'Eau - Avenue des Thermes Salle d'exposition - Le Château - Foyer Club du 3ème âge - Place de l'Esplanade	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 1
	05	037	BESSEGES	3	X	Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle Annexe de la Mairie à Foussemargues	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 2
	05	045	BORDEZAC	2	X	Mairie - Le Village	Les électeurs du village et des quartiers du Mas Nicolas, du Lacas, du Sauvezon jusqu'au Mas Comrod
	04	097	COURRY	1	-	La côte du Long - Salle de classe	Les électeurs des hameaux de la Côte de Long, les Martinès, les Sabottes (à partir de la route des Vans jusqu'aux quartiers bas de Bordezac)
	05	120	GAGNIERES	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	04	152	MAGES (LES)	2	X	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	159	MARTINET (LE)	1	-	Salle Fernand Léger - Salle A - Place Gilbert Blanc	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
	04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1	-	Salle Fernand Léger - Salle B - Place Gilbert Blanc	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à Z
	04	167	MEYRANNES	1	-	Camping municipal - Salle d'accueil - Le Marinnet Nord	L'ensemble du territoire communal
	04	171	MOLIERES-SUR-CEZE	2	X	Mairie - Rue du Champ de Mars	L'ensemble du territoire communal
	04	187	NAVACELLES	1	-	Mairie - Salle des mariages - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 4
	05	194	PEYREMALE	1	-	Maison des Associations - Place Jules Ferry	L'ensemble du territoire communal
	04	204	POTELIERES	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	04	215	RIVIERES	1	-	Mairie - Le Claux	L'ensemble du territoire communal
	05	216	ROBIAC-ROCHESSADOLE	2	X	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	218	ROCHEGUIDE	1	-	Mairie - 29 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	223	ROUSSON	4	X	Salle des fêtes Pierre-Paul Courtial - RD 162 - Rochessadoule Salle polyvalente - Place du 19 mars 1962 - Robiac	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 5
	04	227	ST-AMBROIX	3	X	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	04	237	ST-BRES	1	-	Mairie - Le Village	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 6
	04	247	ST-DENIS	1	-	Anciennes écoles de Pont d'Avène	
	04	253	SIT-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	-	Centre socio-culturel 1 - Les Prés de Trouillas	
	04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	-	Centre socio-culturel 2 - Les Prés de Trouillas	
	04	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	-	Salle Le Tremplin - rue de l'Esplanade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à DOT
	04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	-	Salle Le Tremplin - rue de l'Esplanade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de DOU à MI
	04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	4	X	Salle communale des Oliviers	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de MJ à Z
	04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPLOS	1	-	Mairie - 2 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	-	Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles	L'ensemble du territoire communal
	04	327	THARAUX	1	-	Mairie - 37 Route Nationale	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	44		Salle "Le Trianon" - 9 avenue Pierre Barbaran Mairie - 17, route des Méjès Foyer des jeunes - Montée des Tilliols - St-Julien les Rosiers Arbousse - chemin d'Arbousse Espace Nelson Mandela - 375 Avenue des Mimosas Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosas	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 7
						Salle des fêtes - Place F. Mitterrand	L'ensemble du territoire communal
						Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal

**ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE	
2	05	075	CAVEIRAC	4	1	Mairie - Place du Château	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 1
					2	Foyer Georges Dayan - Place Nimenc II	
					3	Ecole maternelle - Rue Emile Pouyfès	
					4	Ecole maternelle - Rue Emile Pouyfès	
	05	082	CLARENSAC	3	1	Mairie - 5 place de la Mairie	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 2
					2	Restaurant scolaire maternelle - route de Nîmes	
					3	Groupe scolaire primaire - Rue Charles Couton	
	02	128	GENERAC	3	1	Gymnase - Pôle sportif - 1000 route de Franquevaux	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 3
					2	Centre Socioculturel - Salle Léopold Delmas - 2 A avenue Yves Bessodes	
					3	Château - Salle des Comtes de Toulouse - Montée du Château	
	02	138	LANGLADE	2	1	Salle socio-culturelle - 84 impasse Jean Cavalier	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 4
					2	Salle socio-culturelle - 84 impasse Jean Cavalier	
	01	169	MILHAUD	5	1	Centre socio-culturel 1 - Place Frédéric Mistral	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 5
					2	Centre socio-culturel 2 - Place Frédéric Mistral	
3					Centre socio-culturel 3 - Place Frédéric Mistral		
4					Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers		
5					Ecole maternelle - 28, rue des Mûriers		
01	189	NIMES	1	84	Ecole primaire René Char (BV n° 501) - 100, rue Louis Landi	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 6	
				05	245		Foyer communal - 4, rue du Moulin à Huile - Saint-Côme
				02	249		Foyer socio-éducatif - 2 chemin de Langlade
2	258	ST-GILLES	9	1	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 7	
				2	Maison de quartier - Rue des Tourterelles		
				3	Maison de l'emploi - 1 Place Frédéric Mistral		
				4	Salle Jean Cazelles - 6 Rue Gambetta		
				5	Ecole Les calades - Rue de la Foudre		
				6	Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance		
				7	Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918		
				8	Médiathèque - 34 Avenue Emile Cazelles		
				9	Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc		
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				29			

**ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON D'UZES (N° 20)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV.CENT.	IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DE VOTE (consultable en Préfecture)
	06	001	AIGALIERS	1	-	-	Salle polyvalente André Meynier - 280 Route Stéphane Hessel	L'ensemble du territoire communal
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	-	-	Mairie - Place Pierre Mendès France	L'ensemble du territoire communal
	04	021	AUBUSSARGUES	1	-	-	Salle polyvalente - Rue des Grands Chênes	L'ensemble du territoire communal
	04	030	BARON	1	-	-	Mairie - 1, place Ulysse Dumas	L'ensemble du territoire communal
	04	031	BASTIDE-D'ENGRAS (LA)	1	-	-	Mairie - 9 Rue des Mouchards	L'ensemble du territoire communal
	06	041	BLAUZAC	1	-	-	Foyer "Pré de Valence" - rue Neuve	L'ensemble du territoire communal
	04	049	BOURDIC	1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	056	BRUGUIERE (LA)	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	061	CALMETTE (LA)	2	1	X	Foyer communal - 1 rue de Vaifons	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 1
					2		Halle aux sports Philippe Debureau - Chemin de la Croix des Cocons	
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	-	-	Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmoilène	L'ensemble du territoire communal
	04	086	COLLORGUES	1	-	-	Foyer communal - 5, place du Château	L'ensemble du territoire communal
	04	102	DIONS	1	-	-	Foyer communal - 4, place Brot	L'ensemble du territoire communal
	06	110	FLAUX	1	-	-	Mairie - 95, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	111	FOISSAC	1	-	-	Mairie - Avenue de l'Europe	L'ensemble du territoire communal
	04	115	FONTARECHES	1	-	-	Mairie - Impasse de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE	1	-	-	Mairie - 10 Avenue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	06	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS	1	-	-	Foyer communal - 7 rue Principale	L'ensemble du territoire communal
	04	205	POUGNADORESE	1	-	-	Foyer communal - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	04	228	STE-ANASTASIE	2	1	X	Foyer communal - 208 Chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne	Les électeurs du hameau de Russan
					2		Foyer communal - 208 Chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne	Les électeurs des hameaux d'Aubarne, de Vic, de Campagnac, de La Béguide, du Pont Saint Nicolas et des mas
	04	241	ST-CHAPTES	1	-	-	Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
	04	248	ST-DEZERY	1	-	-	Mairie - 2, place Marc Hermet	L'ensemble du territoire communal
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	-	-	Salle des fêtes - Rez-de-chaussée de la mairie - Chemin des Sources	L'ensemble du territoire communal
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE	1	-	-	Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts	L'ensemble du territoire communal
	06	286	ST-MAXIMIN	1	-	-	Salle Jean Racine - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1	X	Centre social - Avenue Léon Pintard	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 2
					2		Centre social - Avenue Léon Pintard	
	06	299	ST-SIFFRET	1	-	-	Foyer communal W. Broche - Route de Saint-Maximin	L'ensemble du territoire communal
	06	301	ST-VICTOR-DES-OULES	1	-	-	Salle polyvalente - Route du Parc	L'ensemble du territoire communal
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1	X	Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes	Cf. Canton d'Uzes - Annexe 3
					2		Sagrès - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole	
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME	1	-	-	Serviers - Mairie - Salle du conseil municipal - 2 ancienne route d'Alès	L'ensemble du territoire communal
					1	X	Salle polyvalente 1 - Place de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A et B
					2		Salle polyvalente 2 - Place de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres C, D et E
					3		Salle polyvalente 3 - Place de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres F, G, H, I, J, K et L
					4		Salle polyvalente 4 - Place de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P et Q
					5		Salle polyvalente 5 - Place de l'Évêché	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres R, S, T, U, V, W, X, Y et Z
	06	337	VALLABRIX	1	-	-	Salle socio-éducative - Place de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	39				

**ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOÛT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE VAUVERT (N° 21)**

ARRONDISSEMENT	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)	
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE		
2	02	004	AIGUES-VIVES	2	1	X	Salle Marius Ecole - rue de la gare	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 1
					2	X	Salle Marius Ecole - rue de la gare	
		020	AUBORD	2	1	X	Salle "Le Hangar" - rue de la cave	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 2
					2	X	Salle "Le Hangar" - rue de la cave	
		033	BEAUVOISIN	5	1	X	Mairie - Grand Rue	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 3
					2		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					3		Salle polyvalente - Rue de la Graille	
					4		Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux	
					5		Ecole maternelle publique - rue de l'Abbé Louis Moulin	
		036	BERNIS	3	1	X	Foyer socio-éducatif "Le vieux minier" - Place du Jeu de Ballon	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 4
2					Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage			
3					Salle multi activités - 27 route de Nîmes.			
083	CODOGNAN	2	1	X	Maison du Peuple - Rue de la Mairie	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 5		
			2		Maison du Peuple - Rue de la Mairie			
185	MUS	1	-	Salle Mus Art'D... - Chemin de Pascalet	L'ensemble du territoire communal			
341	VAUVERT	10	1	X	Mairie - Entrée n° 1 - 144 avenue Robert de Joly	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 6		
			2		Mairie - Entrée n° 2 - 144 avenue Robert de Joly			
			3		Gymnase - rue des Pins			
			4		Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945			
			5		Centre sportif Robert Gourdon 1 - Avenue Robert Gourdon			
			6		Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon			
			7		Salle Mistral - rue Louise Désir			
			8	X	Salle Bizet - rue Louise Désir			
			9		Centre sportif Robert Gourdon 2 - Avenue Robert Gourdon			
			10		Foyer communal de Gallician - 79, route des Etiangs - Gallician			
344	VERGEZE	4	1	X	Salle Louis Prat - Rue du Château de Montcalm - Montcalm	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 7		
			2		Halle des Sports la Vallée Verte 1 - rue Fanfonne Guillemme			
			3		Halle des Sports la Vallée Verte 2 - rue Fanfonne Guillemme			
			4		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	1		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo	Cf. Canton de VAUVERT - Annexe 8		
			2		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
			3		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
			4		Salle "Vergèze Espace" - 343 rue Victor Hugo			
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON		33			L'ensemble du territoire communal	

ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOUT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DU VIGAN (N° 22)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	NR. DE BUREAUX DE VOTE	N°	BV CANT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE	ADRESSE	PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		009	ALZON	ALZON	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		015	ARPHY	ARPHY	1	-	-	Mairie - La Mairie		L'ensemble du territoire communal
		016	ARRE	ARRE	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		017	ARRIGAS	ARRIGAS	1	-	-	Salle polyvalente - Route de Peyraube		L'ensemble du territoire communal
		024	AULAS	AULAS	1	-	-	Mairie - Rue Le Fossé		L'ensemble du territoire communal
		025	AUMESSAS	AUMESSAS	1	-	-	Salle des fêtes - Lieudit Plan de la gare		L'ensemble du territoire communal
		026	AVEZE	AVEZE	1	-	-	Foyer socio-éducatif - Parking des écoles		L'ensemble du territoire communal
		038	BEZ-ET-ESPARON	BEZ-ET-ESPARON	1	-	-	Mairie - Place de l'Église		L'ensemble du territoire communal
		040	BLANDAS	BLANDAS	1	-	-	Salle communale La Bernierie		L'ensemble du territoire communal
		062	BREAU-MARS	BREAU-MARS	3	1	X	Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" - 1 Place de la Mairie		Electeurs habitant Bréau, Le Bruel, Le Théron, La Poujade, Le Mas de Cuntet... sur la commune déléguée de Bréau-et-Salagosse
						2	-	Salle ancienne Ecole de Serres		Electeurs habitant Coulastrine, le Pied Méjean, Serres, Salagosse, la Mouline sur la commune déléguée de Bréau-et-Salagosse
						3	-	Mars - Mairie annexe - Place de la Mairie		Electeurs habitant le territoire de la commune déléguée de Mars
		068	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	-	-	Mairie - Parking à l'arrière de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		064	CAMPESTRE-ET-LUC	CAMPESTRE-ET-LUC	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		074	CAUSSE-BEGON	CAUSSE-BEGON	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		093	CONQUEYRAC	CONQUEYRAC	1	-	-	Mairie - Route du Vigan		L'ensemble du territoire communal
		105	DOURBIES	DOURBIES	1	-	-	Mairie - Rue de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		108	ESTRECHURE (L')	ESTRECHURE (L')	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		139	LANUEJOLS	LANUEJOLS	1	-	-	Mairie - Place de la Fontaine		L'ensemble du territoire communal
		140	LASALLE	LASALLE	1	-	-	Salle de restauration de l'école primaire le Colombier - Place Robert Françoisque (entrée par le parking du Campes)		L'ensemble du territoire communal
		154	MANDAGOUT	MANDAGOUT	1	-	-	Mairie - 10 route de l'Esperou		L'ensemble du territoire communal
		170	MOLIERES-CAVAILLAC	MOLIERES-CAVAILLAC	1	-	-	Ancienne filature - Place du Jeu de boules		L'ensemble du territoire communal
		176	MONTDARDIER	MONTDARDIER	1	-	-	Salle polyvalente - rue de l'Église		L'ensemble du territoire communal
		195	PEYROLLES	PEYROLLES	1	-	-	Mairie - Arbous		L'ensemble du territoire communal
		198	PLANTIERS (LES)	PLANTIERS (LES)	1	-	-	Salle polyvalente - 107 route du Col de l'Ascier - bâtiment école		L'ensemble du territoire communal
		199	POMMIERS	POMMIERS	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		200	POMPIGNAN	POMPIGNAN	1	-	-	Mairie - 4, place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		213	REUVENS	REUVENS	1	-	-	Mairie - 1, rue du Causse Noir		L'ensemble du territoire communal
		219	ROGUES	ROGUES	1	-	-	Mairie - Chemin de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
		220	ROGUEDUR	ROGUEDUR	1	-	-	Mairie - Place de la Mairie		L'ensemble du territoire communal
	05	229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	2	1	X	St-André de Majencoules - Mairie - Le Château		L'ensemble du territoire communal
		231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1	2	-	Pont d'héault - Ecole élémentaire		Cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 1
		238	ST-BRESSON	ST-BRESSON	1	-	-	Salle polyvalente - Le Village		L'ensemble du territoire communal
						1	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	3	1	X	Gymnase - Boulevard du Temple		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 2
						2	-	Gymnase - Boulevard du Temple		
						3	-	Gymnase - Boulevard du Temple		
		272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		280	ST-LAURENT-LE-MINIER	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	-	-	Salle Roger Deleyme - Place Louis Serre		L'ensemble du territoire communal
		283	ST-MARTIAL	ST-MARTIAL	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	-	-	Mairie - Le Village		L'ensemble du territoire communal
		297	ST-SALVEUR-CAMPRIEU	ST-SALVEUR-CAMPRIEU	1	-	-	Foyer rural - Rue Principale		L'ensemble du territoire communal
		310	SAUMANE	SAUMANE	1	-	-	Salle polyvalente 3072 - Place du Village		L'ensemble du territoire communal
		322	SOUORGUES	SOUORGUES	1	-	-	Mairie - Le Portal		L'ensemble du territoire communal
		325	SUMENE	SUMENE	2	1	X	Rive gauche - Salle des fêtes du Diquedan		Electeurs habitant sur la rive gauche du Rieutord
						2	-	Rive droite - Salle des fêtes du Diquedan		Electeurs habitant sur la rive droite du Rieutord
		332	TREVES	TREVES	1	-	-	Mairie - Carrefour Saint-Blaise		L'ensemble du territoire communal
						1	X	Valleaugue - Foyer rural - Avenue du Mont Algoual		L'ensemble du territoire communal
						2	-	Noire Dame de la Rouvière - Salle Barome du Meifet		Electeurs habitant le bourg de Valleaugue, la Vallée des Salles, la Vallée de Maillet, la Peyre, la Bécède, la Vallée du Cros,
						3	-	Maison du Carrefour - Salle Cavalier-Bénézet - L'Espérou		Electeurs habitant les hameaux de la Rouvière, de Valnières et du Mazel sur l'ancienne commune de Noire Dame de la Rouvière
		339	VAL D'AIGOUAL	VAL D'AIGOUAL	5	4	-	Ardoillers - Ancienne école - Salle communale		Electeurs habitant l'Espérou sur l'ancienne commune de Valleaugue
						5	-	Tateyrac - Ancienne école - Salle communale		Electeurs habitant le hameau d'Ardoillers et ses alentours sur l'ancienne commune de Valleaugue
						1	X	Le Cantou - Place Quatreferres de La Rouquette		Electeurs habitant le hameau de Taleytrac et ses alentours sur l'ancienne commune de Valleaugue
						2	-	Ecole Jean Carrière - 10 avenue Jeanne d'Arc		
		350	VIGAN (LE)	VIGAN (LE)	3	3	-	Ecole Jean Carrière - 12 avenue Jeanne d'Arc		
		353	VISSEC	VISSEC	1	-	-	Mairie - Rue de l'Église		cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 4
						56	-	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON		L'ensemble du territoire communal

**ANNEXE 23 A L'ARRETE PREFECTORAL DU AOUT 2023 N° 30-2023-08-0000
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)		
		N° INSEE	NOM		N°	ADRESSE			
2	03	011	ANGLES (LES)	7	1	X	Hôtel de ville - rue Jules Ferry	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 1	
					2		Groupe scolaire Louis Pasteur - Avenue du 8 mai		
					3		Groupe scolaire Jules Ferry - Rue Jules Ferry		
					4		Foyer restaurant 3ème âge - Rue Voltaire		
					5		Groupe scolaire Dinarolle - Avenue Charles de Gaulle		
					6		Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Camières		
					7		Services techniques municipaux - Rue Boileau		
		209	PUJAUT	3	1	X	Salle polyvalente - Place du Marché		Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 2
					2		Salle polyvalente - Place du Marché		
					3		Salle polyvalente - Place du Marché		
		217	ROCHEFORT-DU-GARD	6	1	X	Hôtel de Ville - Place du Lavoir		Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3
					2		Bassa de Loisirs des Cigales - 3201 route d'Avignon		
					3		Salle Jean Gallia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin		
					4		Salle Jean Gallia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin		
					5		Salle Jean Gallia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin		
6					Salle Jean Gallia - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin				
315	SAZE	2	1	X	Salle polyvalente - Chemin du Stade	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z			
			2		Salle polyvalente - Chemin du Stade				
			1	X	Hôtel de ville - 2 rue de la République (entrée Place Jean Jaurès)				
351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	9	2		Groupe scolaire Montolivet - Rue Montolivet	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 4			
			3		Ecole Noël Lacombe - Rue Camp de Bataille				
			4		Ecole Brannoset - Rue Bel Air				
			5		Ecole Thomas David - Allée des Poètes				
			6		Salle Frédéric Mistral - Boulevard Frédéric Mistral				
			7		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes				
			8		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes				
			9		C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes				
			TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				27		

Prefecture du Gard

30-2023-08-30-00006

Arrêté du 30 août 2023 déterminant les
emplacements d'affichage électoral dans les
communes du département du Gard pour
l'année 2024

Arrêté n° 30-2023-08-30-00006 du 30 août 2023
déterminant les emplacements d'affichage électoral
dans les communes du département du GARD pour l'année 2024

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 51, L. 52 et R. 28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-08-30-00006 du 30 août 2022 déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du Gard pour l'année 2023, modifié par l'arrêté n° 30-2022-09-26-00002 du 26 septembre 2022 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : durant la période électorale allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, dans le département du Gard, les emplacements réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales de la propagande des candidats, binômes de candidats ou listes de candidats sont déterminés ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Le nombre total des emplacements réservés à l'affichage électoral dans le département du Gard est de : **709**. Ce chiffre est porté à **711** pour les élections législatives et à **715** pour les élections départementales.

Article 2 : dans chacun de ces emplacements, une surface égale doit être attribuée à chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats.

Article 3 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,
- la Sous-Préfète du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le **30 AOUT 2023**

Le préfet,


Jérôme BONET

**ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	003	AIGUES-MORTES	3	1 Porte Saint-Antoine
					2 Gynase Antoine Liguori - Avenue Jeanne Demessieux
					3 Groupe scolaire Antoine Séverin - Chemin de Trouche
		006	AIMARGUES	4	1 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
					2 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillerme
					3 Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
					4 Salle Jacques Serres - Boulevard Fanfonne Guillerme
		019	AUBAIS	1	- Avenue Emile Léonard
					1 Maison du Peuple - Place de la République
		059	CAILAR (LE)	3	2 Boulodrome - Place de Verdun
					3 Salle Laperan (façade) - Boulevard Gambetta
					1 Rue du Chemin Neuf
		123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	2 Place du Coudoulié
3 Rue Jean Grand					
133	GRAU-DU-ROI (LE)	13	<i>Rive droite</i>		
			1 Les Argonautes - Avenue du Mail		
			2 Super U Port de pêche - Rue des Moussaillons		
			3 Centre commercial du Boucanet - Rue des Iris		
			4 Villa Parry - Parking de la Plagette		
			5 Centre Technique - Rue des Médards		
			<i>Rive gauche</i>		
			6 Palais des Sports - Allée Victor Hugo		
			7 Bar Léon - Avenue de la Gare		
			8 Hôtel de ville - Place de la Libération		
			9 Pharmacie - Avenue de Camargue		
			<i>Port Camargue</i>		
			10 Carrefour 2000 - Avenue Jean Lasserre		
11 Plage Sud - Route des Marines					
12 Centre commercial le Trident - Route des Marines					
13 Centre commercial 2000 - Avenue Jean Lasserre					
276	ST-LAURENT-D'AIGOUZE	5	1 Rue Emile Méoulet		
			2 456, boulevard Gambetta		
			3 Place de la République, contre le mur de l'église		
			4 252, boulevard Alexandra David-Neel		
			5 Route des Saintes-Maries de la Mer - RD 58 - Secteur des Sables		
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	32	

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1		007	ALES (partie 2)	4	1 - Clôture école R. Rolland - Esplanade de Clavières 2 - Long du trottoir - Avenue Vincent d'Indy 3 - Mur de l'école Paul Langevin - Rue de l'Aigoual 4 - Pignon Maison du Peuple - Rue Gabriel Roucaute
2		035	BELVEZET	1	Mur de la salle polyvalente - Route de Seynes
2		048	BOUQUET	1	Mairie - Le Puech
1		055	BROUZET-LES-ALES	1	Mairie - 1578, route des Ecoles
2		113	FONS-SUR-LUSSAN	1	Mairie - Place des Ecoles
2		151	LUSSAN	1	Mairie - Place du Château
1		173	MONS	1	Mairie - 2, place de la Mairie
1		197	PLANS (LES)	1	Mur de la Mairie - 900 Grand'Route
1		275	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1	Mairie - Place du village
1	04	284	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	10	1 Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Paul 2 Foyer Georges Brassens - Avenue Jacques Duclos 3 Foyer La Calade - Le Soulier 4 Foyer L'Ensolehada - La Vabreille 5 Lot. Le Grand Devois (à côté de la pharmacie) 6 Lot. Canta Cigalo (sur le trottoir en rentrant à gauche) 7 Rue Jean Vilar (face à la pharmacie des Mines) 8 Chemin communal Druilhes la Vabreille (hameau de Druilhes) 9 Sauvagnac (bordure du CD 906 au niveau du hameau) 10 La Royale (parking CD. 916)
1		294	ST-PRIVAT-DES-VIEUX	5	1 - Rue Jean Giono (début) 2 - Place Florian - 35 Vieille route de Salindres (en face) 3 - Arrêt de bus - 45 Chemin du Viget (en face) 4 - Parking "Centre de Loisirs" - 89, route de Bagnols 5 - Parking "école Paul Valéry" - 32 avenue Paul Valéry
1		305	SALINDRES	2	1 - Place Salle Becmil 2 - Place Foch - Rue Adrien Badin
1		318	SERVAS	1	Mairie - Le Village
1		320	SEYNES	1	Mur est de l'école élémentaire côté Mairie - 435 Route des Cévennes
2		338	VALLERARGUES	1	Mairie - Rue Principale
				32	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON

**ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

N°	CANTON NOM	ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
				N° INSEE	NOM		
4	ALES-3	1	04	007	ALES (partie 3)	10	1 - Mur Hôtel de ville - Place Hôtel de ville
							2 - Mur de l'école - Rue Frédéric Mistral
							3 - Espace André Chamson - 2 bd Louis Blanc, place Henri Barbusse
							4 - Mur Ecole Mandajors - Rue Mandajors
							5 - Mur école primaire Marie Curie - Rue Claude Debussy
							6 - Mur de l'école maternelle Marie Curie - Rue Maximin Dhombres
							7 - Mur école primaire Montée de Silhol - 824 Montée de Silhol
							8 - Rue Gracchus Babeuf
							9 - Devant école élémentaire Louis Pasteur - Grand'Rue Jean Moulin
							10 - Espace Cazot - Rue Jules Cazot
4	ALES-3	1	04	072	CASTELNAU-VALENCE	1	- Mairie - 92 rue du 19 mars 1962
							04 - DEAUX
							04 - EUZET
							04 - MARTIGNARGUES
							04 - MEJANNES-LES-ALES
							04 - MONTEILS
							04 - ST-CEZAIRE-DE-GAUZIGNAN
							04 - ST-ETIENNE-DE-L'OLM
							04 - ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS
							04 - ST-HIPPOLYTE-DE-CATON
4	ALES-3	1	04	261	VEZENOBRES	2	1 - Mairie - Place du Cdt Espérandieu
							2 - Parking de la salle polyvalente - Place du 19 mars 1962
							3 - Mairie - 1, place de l'Amourette
							1 - Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade
4	ALES-3	1	04	348	VEZENOBRES	2	2 - Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles
							26

**ANNEXE 5 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE BAGNOLS-SUR-CEZE (N° 5)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	028	BAGNOLS-SUR-CEZE	15	1 - Rue Fernand Crémieux
					2 - Avenue de l'Europe (Ecole des Estouzilles)
					3 - Avenue Alphonse Daudet (maternelle Citadelle)
					4 - Rue Molière (centre culturel Léo Lagrange)
					5 - Rue Gentil (sous l'Office de Tourisme)
					6 - Avenue Vigan Braquet (stade Saint-Exupéry)
					7 - Avenue du Bordelet (Halle Saint-Exupéry)
					8 - Avenue de la Mayre (Tour F. cabine téléphonique)
					9 - Chemin de Bourdilhac (Halle Jean-Mermoz)
					10 - Avenue de la Mayre (face traverse du Bosquet)
					11 - Rue Louis Thomas
					12 - Place Bourgneuf (nord-ouest)
					13 - Parking du Mont-Cotton
					14 - Avenue De Laitre De Tassigny (le long du parc Rimbaud)
					15 - Rue Racine (salle multiculturelle)
076	CAVILLARGUES	1	Mairie - 4 Tour de ville		
081	CHUSCLAN	2	Mairie - Place des Marronniers Place de la Violette		
092	CONNAUX	1	Place de la Mairie		
127	GAUJAC	1	Façade de la salle polyvalente Claude Pical - Allée des Pins - Le Canet		
191	ORSAN	1	Parking du Centre Socio-Culturel		
196	PIN (LE)	1	Place de la Vignasse		
225	SABRAN	3	1 Ancien presbytère - Colombier 2 Ancienne école - Carmes 3 Mairie - Sabran		
251	ST-ETIENNE-DES-SORTS	1	Cour de la Mairie - 276, Grand Rue		
292	ST-PONS-LA-CALM	1	Mairie - 3, rue de la Mairie		
331	TRESQUES	1	Place du Marché		
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				28	

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		N° INSEE	NOM			
2	03	012	ARAMON	2	1 - Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin 3 - Rond-Point Yves Comar - Avenue du Général de Gaulle 1 - Place Georges Clemenceau 2 - Quai Général de Gaulle 3 - Rue Jean Moulin, au droit des 2 et 2B 4 - Place Jean Jaurès 5 - Boulevard Joffre, au droit des 25 et 27 6 - Ecoles Moulinelles sur clôture - rue du 5 juillet 1962 7 - Avenue de Farciennes 8 - Chemin de Clapas de Cornut - Parking école - Garrigues Planes 9 - Rue Danton - porte Beuregard 10 - Route de Saint-Gilles (milieu) - cimetière 11 - Rue des Orangers, au droit du 10	
	01	032	BEAUCAIRE	11		
	01	034	BELLEGARDE	4	1 - Place Charles de Gaulle 2 - Place St Jean 3 - Place Batisto Bonnet 4 - Ecole Henri Serment, ZAC des Ferrières	
	03	089	COMPS	1	- Parking de la salle polyvalente - Avenue Léopold Rigoulet	
	01	117	FOURQUES	1	- Place Claudine Rabanit	
	01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	1 - Centre socio-culturel - Rue St Laurent 2 - Place Gaston Doumergue 3 - Rue de Nîmes (cave coopérative)	
	01	336	VALLABREGUES	1	- Salle polyvalente de la Calade - Cours Gambetta	
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	23	

**ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	02	18	ASPERES	1	- Mairie - 1 place du Languedoc
2	02	023	AUJARGUES	1	- Place de l'Eglise
2	02	043	BOISSIERES	1	- Mairie - 1, place de la Mairie
2	02	062	CALVISSON	4	1 - Rue Liquière - Hameau de Sinsans 2 - Mairie - 1, rue de la Mairie 3 - Foyer communal - Place Georges Méjean 4 - Rue de la Liberté - Hameau de Bizac
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	- Salle polyvalente - Route de Sérignac
2	05	088	COMBAS	1	- Foyer communal - Rue du Moulin à huile
2	02	091	CONGENIES	1	- Rue du Fort
2	05	098	CRESPIAN	1	- Foyer communal
2	05	112	FONS	1	- Ecole primaire - rue Louis Garimond
2	02	114	FONTANES	1	- Foyer communal - 9, rue du Foyer
2	05	122	GAJAN	1	- Mairie - Rue des Ecoles
2	02	136	JUNAS	1	- Mairie - 1, place de l'Avenir
2	02	144	LEQUES	1	- Mairie - 233, rue du 26 août 1944
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	- Ecole - 20 chemin des Bessons
2	05	181	MONTIRAT	1	- Route Nationale 110
2	05	182	MONTPEZAT	1	- Rue des Platanes
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	1	- Mairie - Placé de la République
2	05	193	PARIGNARGUES	1	- Mairie - Place Louis Bousquet
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	- Place de la République
2	05	233	ST-BAUZELY	1	- Avenue de la Liberté
2	02	244	ST-CLEMENT	1	- Mairie - Rue des Fontaines
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1 - 1 rue du 19 mars 1962 (Mairie) 2 - Avenue des écoles
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	- Cour de l'école - Rue des Ecoles
2	02	306	SALINELLES	1	- Mairie - 14 Plan de la Croix
2	04	313	SAUZET	1	- Rue du Valadas (en face le foyer)
2	02	321	SOMMIERES	3	1 - Bureau de vote 1 - Espace Henri Dunan - Rue Poterie 2 - Bureaux de vote 2 et 3 - gymnase - Avenue Pierre Mandés-France 3 - Mairie - Quai Gaussoorgues
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	- Foyer communal - Rue du 11 Novembre
2	02	352	VILLEVIEILLE	1	Foyer municipal - Lieu-dit Les Pradels, chemin Canta E Ris
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				34	

**ANNEXE 8 A A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE LA GRAND COMBE (N° 8)**

CIRCO. LEGIS.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1		022	AUJAC	1	Mairie - Le Village
1		044	BONNEVAUX	1	Mairie - Le Village
1		051	BRANOUX-LES-TAILLADÉS	2	1 - Hôtel de Ville - Branoux 2 - Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses
1		077	CENDRAS	3	1 - Mairie - Place Roger Assenat 2 - Foyer communal de Malataverne - 127 chemin du Temple 3 - Foyer communal de La Blaquière - 136, rue de l'Usine à chaux
1		079	CHAMBON (LE)	1	Salle polyvalente - Place du village
1		080	CHAMBORIGAUD	1	Place de la Mairie
1		090	CONCOULES	1	Mairie - Le Village
1		094	CORBES	1	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole
1		130	GENOLHAC	2	1 - Place des Ayres 2 - Annexe Mairie Pont de Rastel
1		132	GRAND-COMBE (LA)	7	1 - Boulevard Jules Calon (à proximité de l'arrêt des bus) 2 - Rue des Tuilleries (près du pont SNCF) 3 - Rue des Oliviers (début de la rue, rond-point Toschi) 4 - Mur du groupe scolaire - Rue Anatole France 5 - Mur clôturant la cour du bureau d'état-civil de Trescol 6 - Place Joseph Ipide (La Levade) 7 - Mur face à l'ancienne caserne cantine Champoluson
1		137	LAMELOUZE	1	Mairie - Place de la Mairie
1		142	LAVAL-PRADEL	2	1 - Le Mas Dieu : Entrée sud du village 2 - Le Pradel : Place du Jeu de Paume
1	05	153	MALONS-ET-ELZE	1	Mairie - Le Village
1		168	MIALET	1	Foyer Monplaisir - Lieu-dit Monplaisir
1		201	PONTEILS-ET-BRESIS	1	Mairie - Le Village
1		203	PORTES	2	1 - Salle de réunion - Rue de la Mairie 2 - Annexe Etat-civil - l'Affenadou
3		236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	1	Mairie - La Chapelle
1		239	STE-CECILE-D'ANDORGE	2	1 - Mairie - Le Village 2 - Annexe Mairie - 28, montée Gaston Benoît - La Haute Levade
3		246	STE-CROIX-DE-CADERLE	1	Mairie - Place Fernand Volpellière
1		269	ST-JEAN-DU-GARD	4	1 - Mairie (rue Maréchal de Thoiras) 2 - Cap de ville 3 - Rue José Cardonnet 4 - Avenue René Boudon
1		291	ST-PAUL-LA-COSTE	1	Mairie - Place du Temple - Le Village
1		298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	1	Mairie - La Fabrègue
1		307	SALLES-DU-GARDON (LES)	6	1 - Mur du parking - Rue de la Poste 2 - Ex-lavoir de la Favède 3 - Ecole de l'Habitarelle 4 - Mur de soutènement - Foyer de l'impositaire 5 - Rue de la Passerelle 6 - Lavoir Cités Gravelonjue
1		316	SENECHAS	1	Route départementale 318 - Face à la salle polyvalente
1		323	SOUSTELLE	1	Mairie - Le Village
3		329	THOIRAS	1	Mairie - Le Puech
3		335	VABRES	1	Mairie - Le Bayis
1		345	VERNAREDE (LA)	1	Mairie - Rue des Ecoles
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	49	

**ANNEXE 9 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	01	047	BOUILLARGUES	4	1 - Rue des Arènes
					2 - Place de la Madone
					3 - Rue du Pont de la République - Centre de loisirs
					4 - Rue de la Source / Chemin des Manades - Parking du gymnase
2	01	060	CAISSARGUES	3	1 Mairie - 16 rue de la Souleïado
					2 Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée
					3 Foyer Fernand Bedos - 459 rue de la Souleïado
2	01	125	GARONS	3	1 Mairie - Grand'rue
					2 Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant
					3 Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle
2	06	155	MANDUEL	3	1 - Place de la Mairie (Eglise - côté Mairie)
					2 - Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fourrier)
					3 - Complexe sportif - 1719 chemin de Saint-Paul
2	06	156	MARGUERITTES	6	1 - Salle Polyvalente - Rue Marcel Bonnafoux
					2 - Groupe scolaire "De Marcieu"
					3 - Rue G. de Chanateilles (Mairie)
					4 - Avenue de la Gare (cimetière)
					5 - Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)
					6 - Rue des Cévennes (collège)
2	06	206	POULX	3	1 - Parking de la crèche (Rue de l'avenir)
					2 - Devant les salles des fêtes (Rue de la Renardière)
					3 - Rue des Alizés
2	01	356	RODILHAN	2	1 - Avenue Mistral
					2 - Rue des Lilas
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				24	

**ANNEXE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES)
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES (34 EMBLEMES)**

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux - 108 ch. Combe des Oiseaux
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Ecole primaire Pierre Sépard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole Jean d'Ormesson, 297 avenue Monseigneur Robert Dalverny
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillaume

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	01			3	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			4	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			5	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			6	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			7	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	9	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			3	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			4	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			5	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			6	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			7	Groupe scolaire Samuel Paty - 194 rue Charles Perrault
	01			8	Ecole élémentaire Jacques Perotti - 26 rue de l'Eglise
	01			9	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	1	1	- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi

ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES (37 EMBLEMES)
(LE BV N° 501 EST SITUE SUR LE CANTON DE SAINT-GILLES)

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux - 108 ch. Combe des Oiseaux
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Rangueil - 30 rue Rangueil
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	8	1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Sémard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole Jean d'Ormesson, 297 avenue Monseigneur Robert Dalverny
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillaume
	06			8	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	10	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	06			3	Ecole maternelle Rangueil - 30, rue Rangueil
	01			4	Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins
	01			5	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			6	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			7	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			8	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			9	Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillaume
	01			10	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	9	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	01			5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Samuel Paty - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole élémentaire Jacques Perotti - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe
	01			9	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède

ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
VILLE DE NIMES - CANTONS DE NIMES-1, NIMES-2, NIMES-3 ET NIMES-4 ET BV N° 501 (canton de ST-GILLES)
EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLE, EUROPEENNES, REGIONALES,
MUNICIPALES ET REFERENDUM (32 EMBLACEMENTS)

CANTON DE NIMES-1 (N° 10)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	01	189	10	1	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent
	01			2	Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès
	01			3	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			4	Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes
	01			5	Ecole primaire Edgard Tailhades - 2 rue Edgard Tailhades
	01			6	Ecole maternelle de la Combe des Oiseaux - 108 ch. Combe des Oiseaux
	06			7	Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins
	06			8	Ecole maternelle Ranguetil - 30 rue Ranguetil
	06			9	Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau
	06			10	Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès

CANTON DE NIMES-2 (N° 11)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Ecole primaire Pierre Sémard - 52 rue Pierre Semard
	06			2	Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée
	01			3	Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud
	01			4	Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier
	06			5	Ecole Jean d'Ormesson, 297 avenue Monseigneur Robert Dalverny
	06			6	Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac
	01			7	Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guillaume

CANTON DE NIMES-3 (N° 12)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	7	1	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de ville
	06			2	Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor
	01			3	Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu
	06			4	Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot
	01			5	Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis
	06			6	Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie
	01			7	Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau

CANTON DE NIMES-4 (N° 13)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
2	06	189	8	1	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			4	Ecole maternelle Pauline Kergomard - 1B rue Henri Revoil
	06			5	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			6	Groupe scolaire Samuel Paty - 194 rue Charles Perrault
	01			7	Ecole élémentaire Jacques Perotti - 26 rue de l'Eglise
	01			8	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe

CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
2	01	189	-	- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi

**ANNEXE 13 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL	
			NOM				
	04	005	AIGUEZE		1	-	Mairie - Place du Jeu de Paume
	04	070	CARSAN		1	-	Parking de la salle polyvalente - Place du Village - RD 306
	04	096	CORNILLON		1	-	Mairie - - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor
	04	124	GARN (LE)		1	-	Salle polyvalente - Le Village
	04	131	GOUDARGUES		1	-	Salle capitulaire - Avenue du Lavoir
	04	134	ISSIRAC		1	-	Entrée village (arrêt bus)
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN		1	-	Rue des Platanes (arrêt de bus)
	04	175	MONTCLUS		1	-	La Placette
	04	202	PONT-SAINT-ESPRIT		12	1	- Rue Rampe du Port (mur Total)
						2	- Place de l'Eglise
						3	- Place République
						4	- Ecole maternelle Française Dolto
						5	- Place Bir Hakeim
						6	- Gymnase - Collège George-Ville - 399 rue de l'Elysée
						7	- Rue Commando Vigan Braquet (devant le City stade)
						8	- RDG 086 (mur en face de la boulangerie Marie)
						9	- Avenue André de Philipp (côté cimetière)
						10	- Mairie Avenue Kennedy
						11	- RDG 086 (à côté de Lidl)
						12	- Angle chemin de Gaujac/rue du 8 Mai 1945
	03	222	ROQUE-SUR-CEZE (LA)		1	-	Place de la Mairie
	04	226	ST-ALEXANDRE		1	-	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311
	04	230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS		1	-	Place du Foyer communal - devant le Foyer communal -
	04	232	ST-ANDRE-D'OLERARGUES		1	-	Place du Lavoir communal - Avenue des Lavandières
	04	242	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES		1	-	Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village
	03	256	ST-GERVAIS		1	-	Route de Barjac - Entrée Est du village
	04	273	ST-JULIEN-DE-PEYROLAS		1	-	Grand rue (en face de la mairie)
	04	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS		1	-	Parking de la salle polyvalente - 70 montée de Cadrière
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET		1	-	Place de la Croix de Mégières
	03	287	ST-MICHEL-D'EUZET		1	-	Route François Mitterrand (à proximité de l'abribus)
	03	288	ST-NAZAIRE		2	1	Complexe socio-éducatif "La Bioune" - Rue de la Bloune
						2	Mairie - 793, route nationale
	04	290	ST-PAULET-DE-CAISSON		1	-	Mairie - 15 promenade Saint-Paul
	04	304	SALAZAC		1	-	Lavoir public - Place de la Fontaine
	03	342	VEVEJAN		1	-	Espace Maurice Fost - Avenue de la Gare
	04	343	VERFEUIL		1	-	Salle des Fêtes - 12 place Félicie et Victorin Mégière - Le village
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		36		

**ANNEXE 14 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE QUISSAC (N° 15)**

CANTON		ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL		
N°	NOM			N° INSEE	NOM				
15	QUISSAC	1	05	002	AIGREMONT	1	-	Foyer Francis Perriquet - rue du 11 Novembre 1918	
		1	05	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	Mairie - 1 rue des Orangers	
		3	05	050	BRAGASSARGUES	1	-	Rue de la Mairie	
		1	04	053	BRIGNON	1	-	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire	
		3	05	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourguet	
		3	05	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie	
		1	05	068	CARDET	2	1	Foyer communal - 2, avenue du Stade	
								2	Place de la Mairie
		3	05	069	CARNAS	1	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille	
		1	05	071	CASSAGNOLES	1	-	Mairie - 13, rue de la Mairie	
		3	05	087	COGNAC	1	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	
		3	05	095	CORCONNE	1	-	Mairie - Place de la Mairie	
		3	05	099	CROS	1	-	Mairie - La Mazadette	
		1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	Mairie - Place Chapellier	
		1	05	104	DOMESSARGUES	1	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons	
		3	05	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	Mairie - Chemin Neuf	
		3	05	119	FRESSAC	1	-	Mairie - Place Léon Michelin	
		3	05	121	GAILHAN	1	-	Mairie - Rue de l'Abrivado	
		1	05	146	LEDIGNAN	1	-	Place Roger Chabrier	
		1	05	147	LEZAN	1	-	Foyer communal	
		3	05	148	LIouc	1	-	Montée de l'Aire	
		3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	Mairie - Rue Basse	
		1	05	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons	
		1	05	161	MASSANES	1	-	Place de la Mairie	
		1	05	162	MASSILLARGUES-ATTUECH	1	-	351 route de Massillargues - Façade de la cantine scolaire	
		1	05	163	MAURESSARGUES	1	-	Salle polyvalente "Les Fontaines" - La Combe des Oiseaux	
		3	05	172	MONOBLET	1	-	Salle culturelle Bernard Meulien	
		2	05	354	MONTAGNAC	1	-	Rue de Soubeyran	
		2	05	183	MOULEZAN	1	-	1 Chemin des Lens	
		2	04	184	MOUSSAC	1	-	Allée des Pins	
		1	04	188	NERS	1	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	
		3	05	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	Mairie - Place de la Mairie - Sérignac	
		3	05	208	PUECHREDON	1	-	Mairie - RD 188	
								1	- Foyer socio-culturel - Avenue du 11 Novembre
						2	- Entrée parking - rue du chemin Neuf		
						3	- Pont Vieux côté rue du Pont		
						4	- Passage à niveau - Côté Petite Pharmacie		
						5	- Route de Montpellier		
1	05	234	ST-BENEZET	1	-	Cantine scolaire Place du Four			
3	05	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	Mairie - Le Village			
3	05	265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	-	Mairie - 136, rue des Ecoles			
1	05	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	Foyer - 3 chemin du Moulin à vent			
3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	Mairie - Lieudit Les Gardies			
3	05	300	ST-THEODORIT	1	-	Foyer communal - Route de Quissac			
3	05	309	SARDAN	1	-	Mairie - Route de Sommières			
						1	- Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube		
						2	- Rue Mazan (mur école catholique Jean-Paul II)		
						3	- Rue des Bourgades (escaliers de Cavalier)		
						4	- Rue des Boisseliers (devant les casernes)		
3	05	314	SAUVIGNARGUES	1	-	Foyer communal - Route d'Aigremont			
1	05	330	TORNAC	1	-	Foyer rural communal, 1543 route de Saint Hippolyte-du-Fort			
3	05	349	VIC-LE-FESQ	1	-	Mairie - Grand rue			
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON						52			

**ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
2	03	013	ARGILLIERS	1	- Chemin des écoles - sur le mur d'enceinte à l'entrée de l'école
	06	039	BEZOUCE	1	- R.N. 86 (le long du mur de la salle polyvalente)
	06	057	CABRIERES	1	- Route de Nîmes
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	2	1 Château d'eau - Place du Château d'eau 2 Le long du mur du cimetière au niveau de chemin de la Charrette
	03	085	COLLIAS	1	- Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	103	DOMAZAN	1	- Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	107	ESTEZARGUES	1	- Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Barri
	03	116	FOURNES	1	- Mairie - Route de Théziers
	06	145	LEDENON	2	1 Place de la Fontaine 2 Quartier des Mugues
	3	166	MEYNES	1	- Place Sabonadier
	03	179	MONTFRIN	4	1 Ecole primaire (avenue du Dr Félix Clément) 2 Place de la Liberté 3 Espace Madeleine Béjart (avenue du Dr Félix Clément) 4 Intersection du Cours Jules Ferry et du Cours Emile Anthelme
	03	207	POUZILHAC	1	- 4, chemin des Arbousiers
	06	211	REDESSAN	5	1 - Salle des Fêtes Numa Gleyzes - Avenue de la République 2 - Quartier du Groupe Scolaire - Avenue de Provence 3 - Quartier Clos du Mas - Chemin du Mas de l'Avocat 4 - Quartier du Stade - Chemin du Stade 5 - Quartier Route de Meynes - Parc du château d'eau
	03	212	REMOULINS	4	1 Ecole maternelle René Cassin - Parking du gymnase (clôtures d'enceinte) 2 - Avenue du Pont du Gard 3 - Mairie (avenue Geoffroy Perret) 4 - Lotissement de l'Armede - Rond-point Avenue Marcel Pagnol/Rue du Moulin d'Aure
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	- Maison de la Culture Place de la Fontaine, le long de la clôture du stade
	06	257	ST-GERVASY	2	1 - Mairie - Place de la Victoire 2 - Foyer socio-culturel - Avenue de Saint Didier
	03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	- Place du jeu de boules Tony Convertini
	03	317	SERNHAC	1	- Salle polyvalente - Square de la Paix
	03	328	THEZIERES	1	- Place du Marché
	03	340	VALLIGUIERES	1	- Foyer Fernand Benoît - Place de l'Ancien Lavoir
	03	346	VERS-PONT-DU-GARD	1	- Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				34	

**ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
		084	CODOLET	1	- Rue Frédéric Mistral (parking en face de la mairie)
		141	LAUDUN-L'ARDOISE	6	1 Mairie - 144, place du 6 juin 1944 2 Salle Edith Piaf - Route d'Orsan 3 Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu 4 Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance 5 Salle Le Mille Club - Place Marcel Cerdan 6 Forum - 150 route de Saint-Laurent des Arbres
		149	LIRAC	1	Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet
		178	MONTFAUCON	1	Salle polyvalente 14, rue de la République
2	03	221	ROQUEMAURE	7	1 - Salle des fêtes "La Cantarelle" - Route de Nîmes 2 - Cours Bridaine 3 - Rue Carnot - entrée Club 3ème âge et Pompiers 4 - Route d'Avignon 5 - Rue Jean Moulin 6 - Rue du 19 Mars 1962 7 - Rue d'Annibal (parking du cimetière)
		254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	2	1 - Route de Saint-Laurent des Arbres (le long du trottoir du stade) 2 - Salle Polyvalente - 288, Ancien chemin d'Avignon
		278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	3	1 - Place du Général Vigan Braquet 2 - Rue Eugène Cabrol - Jardin 2000 3 - Square Marcel Chevalier
		355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	Mairie - 1 Place Dou Treillas
		302	ST-VICTOR-LA-COSTE	1	Place de la Mairie
		312	SAUVETERRE	2	1 Place de la Mairie 2 Hameau de Four
		326	TAVEL	1	Place du Président Leroy
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		26	

**ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1	04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	1	- Maison de l'Eau - Avenue des Thermes
	04	029	BARJAC	1	- Place du 8 mai 1945
	05	037	BESSEGES	3	1 Mairie - Place Général de Gaulle 2 Place de la Révolution 3 Annexe Mairie de Foussignargues -
	05	045	BORDEZAC	2	1 Mairie - 2 Côte de Long
	04	097	COURRY	1	- Mairie - Le Village
	05	120	GAGNIERES	2	1 - Mairie - Rue de la Mairie 2 - Stade - Avenue des Plaines
	04	152	MAGES (LES)	3	1 - Place Gilbert Blanc 2 - Route de Parenove 3 - Avenue du Moulin (Face aire camping-car)
	04	159	MARTINET (LE)	1	- Camping municipal - Le Martinet Nord
	04	164	MEJANNES-LE-CLAP	1	- Mairie - Rue du Champ de Mars
	04	167	MEYRANNES	2	1 - Anciennes écoles de MEYRANNES 2 - Ecoles de CLET (murs)
	04	171	MOLIERES-SUR-CEZE	3	1 Parking Mairie - rue de la Cèze (face à la mairie) 2 Hameau des Brousses - RD 130 - près de l'ancienne école des Brousses 3 Aire de stationnement - Tri sélectif - Croisement RD 130 / Mas Domergue
	04	187	NAVACELLES	1	- Mairie - Le Village
	05	194	PEYREMALE	1	- Le Claux
	04	204	POTELIERES	1	- Mairie - Place de la Mairie
	04	215	RIVIERES	1	- Place de la Mairie
	05	216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	2	1 Place de la Mairie 2 Place du 19 mars 1962
	04	218	ROCHEGUDE	1	- Mairie - Le Village
	04	223	ROUSSON	3	1 - Centre socio-culturel - Les Prés de Trouillas 2 - Anciennes écoles de Pont d'Avène - Route de Saint-Ambroix 3 - Place Jean Jaurès
	04	227	ST-AMBROIX	6	1 - Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide 2 - Rue de l'Esplanade 3 - Faubourg du Paradis - Chemin de la Desorière / Impasse du Paradis 4 - Chemin de Jumas 5 - Route d'Uzès prolongée - Traverse du Moulinet 6 - Rue de la République
	04	237	ST-BRES	2	1 RD 904 (aux abords de l'école) 2 Mairie - 254, chemin de la Filature
	04	247	ST-DENIS	1	- Place de la Mairie
	04	253	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	- Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles
	04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	- Foyer Les Annelis
	04	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	- Salle le Trianon - 9 avenue Pierre Barberan
	04	271	ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	- Mairie - 17, route des Mages
	04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	3	1 Foyer des jeunes - Montée du Tilleul 2 Arbousse - chemin d'Arbousse 3 Mairie - 500, avenue des Mimosas
	04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLLOS	1	- Mairie - Place de la Paix
	04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	- Place F. Mitterrand
	04	327	THARAUX	1	- Mairie - Le Village
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	49

**ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES ELECTORAUX	
		N° INSEE	NOM			
2	05	075	CAVEIRAC	4	1 Mairie - Place du Château 2 Foyer Georges Dayan - Place Nîmeno II 3 Ecole maternelle - Rue Emile Pouyès 4 Ecole maternelle - Rue Emile Pouyès	
	05	082	CLARENSAC	3	1 Mairie - 5 place de la Mairie 2 Restaurant scolaire maternelle - Route de Nîmes 3 Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Allier	
	02	128	GENERAC	3	1 Pôle sportif - 1000 Route de Franquevaux - Parking du gymnase 2 A avenue Yves Bessodes - Parking du Centre socioculturel 3 Montée du Château - Face à l'entrée du Château	
	02	138	LANGLADE	1	- Salle socio-culturelle -84 impasse Jean Cavalier	
	01		169	MILHAUD	8	1 - Place Frédéric Mistral
						2 - Place des Arènes
						3 - Place Alexandre Dumas
						4 - Route de Montpellier (devant la crèche municipale)
						5 - Rue des Mûriers (Ecole maternelle)
						6 - Route de Nîmes (angle rue de la Garrigue)
						7 - Rue des Troènes
						8 - Impasse de l'Autoroute
	01	189	NIMES	1*	Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi	
	05	245	ST-COME-ET-MARUEJOLS	1	Mairie - 1, place de la Mairie - Saint-Côme	
	02	249	ST-DIONISY	1	Foyer socio-éducatif - chemin de Langlade	
	02	258		ST-GILLES	9	1 Ecole maternelle - Place Jean Jaurès
2 Maison de quartier - Rue des Tourterelles						
3 Maison de l'emploi - Place Frédéric Mistral						
4 Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta						
5 Ecole Les calades - Rue de la Foudre						
6 Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance						
7 Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918						
8 Médiathèque - Avenue Emile Cazelles						
9 Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Oc						
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				30		
				* 31 (uniquement pour élections départementales)		

**ANNEXE 19 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON D'UZES (N° 20)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
			NOM			
	06	001	AIGALIERS		1	- Route Stéphanie Hessel - Le Village
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC		1	- Le Porché
	04	021	AUBUSSARGUES		1	- Rue des écoles
	04	030	BARON		1	- Place Ulysse Dumas
	04	031	BASTIDE-D'ENGRAS (LA)		1	- Mur du bâtiment communal situé sur la Grand'Rue, face à l'école
	06	041	BLAUZAC		1	- Foyer "Pré de Valence" - rue Neuve
	04	049	BOURDIC		1	- Mairie - Place de la Mairie
	04	056	BRUGUIERE (LA)		1	- Place de la Mairie - Le Plan
	04	061	CALMETTE (LA)		2	1 1, rue de Vaifons 2 Chemin de la Croix des Cocons
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)		1	- Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmolène
	04	086	COLLORGUES		1	- Foyer communal - 5, place du Château
	04	102	DIONS		1	- Rue du Puits Neuf
	06	110	FLAUX		1	- Mairie - 95, rue de la Mairie
	04	111	FOISSAC		1	- Mairie - Avenue de l'Europe
	04	115	FONTARECHES		1	- Mairie - Impasse de la Mairie
	04	126	GARRIGUES-STE-EULALIE		1	- Mairie - 10 Avenue de la Mairie
	06	174	MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS		1	- Foyer communal - côté Rue Principale
	04	205	POUGNADORESE		1	- Foyer communal
	04	228	STE-ANASTASIE		1	- Parking du foyer communal "Espace Paul Maubon" -
	04	241	ST-CHAPTES		1	- 208 chemin du Rieu - Hameau d'Aubarne
	04	248	ST-DEZERY		1	- Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU		1	- Mairie - 2, place Marc Hermet
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDE		1	- Chemin des Sources
	06	286	ST-MAXIMIN		1	- Foyer communal André Turion - Place du Monument aux Morts
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE		2	- Place de l'Eglise 1 Centre social - Avenue Léon Pintard
	06	299	ST-SIFFRET		1	2 Place du Marché
	06	301	ST-VICTOR-DES-OULES		1	- Parking de la mairie - Route de Saint-Maximin
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES		2	- Salle polyvalente - 43 route du Parc 1 Sanilhac - Foyer - 1 allée des Platanes
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME		1	2 Sagries - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole
	06	334	UZES		2	- Ancienne route d'Alès - Serviers 1 Hôtel de ville - 1, place du Duché
	06	337	VALLABRIX		1	2 Ancien Evêché - Rue de l'Evêché - 1, place de l'Hôtel de Ville
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		35	

**ANNEXE 20 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE VAUVERT (N° 21)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL		
		N° INSEE	NOM				
2	02	004	AIGUES-VIVES	1	- Salle Marius Ecole - rue de la Gare		
		020	AUBORD	1	- Rue de la Cave		
		033	BEAUVOISIN	4	1 Mairie - Grand Rue 2 Salle polyvalente - Rue de la Graille 3 Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaux 4 Ecole maternelle publique- rue de l'Abbé Louis Moulin		
		036	BERNIS	3	1 - Place du Jeu de Ballon 2 - Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage 3 - Salle multi activités - 27 route de Nîmes		
		083	COGOGNAN	5	1 - Rue de la Mairie 2 - Place de la Bascule 3 - Rue des Mourgues 4 - Rue de la Verrerie 5 - Rue de la Camargue		
		185	MUS	1	- Salle Mus Art'D... - Chemin de Pascalet		
		333	UCHAUD	3	1 Mairie - 144 avenue Robert de Joly 2 Maison des Associations - 42 avenue Robert de Joly 3 Gymnase - Rue des Pins		
		341	VAUVERT	8	1 Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945 2 Avenue Robert Gourdon 3 Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon 4 Salle Mistral - rue Louise Désir 5 Salle Bizet - rue Louise Désir 6 Foyer communal de Gallician - 79, route des Etangs - Gallician 7 Salle Louis Prat - Rue du Château de Montcalm - Montcalm 8 Rue Fanfonne Guillaume		
		344	VERGEZE	6	1 Rue Victor Hugo - Devant Vergèze Espace 2 Place de la République (face au tabac "Le Vergézols") 3 Avenue Emile Jamais (entre le n°403 et le n°437) 4 Avenue des Vendanges - à l'intersection avec la rue Jean Monet sur le chemin piétonnier 5 Chemin de Boissières - devant le gymnase II 6 Rue Marcel Pagnol - devant le Centre Socioculturel "Marcel Pagnol"		
		347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	- Rue de la Mairie		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				33	

**ANNEXE 21 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DU VIGAN (N° 22)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
3	05	009	ALZON	1	- Mairie - Place de la Mairie
		015	ARPHY	1	- Mairie - La Matte
		016	ARRE	1	- Mairie - Place de la Mairie
		017	ARRIGAS	1	- Place de l'Eglise
		024	AULAS	1	- Place de l'Aïrette
		025	AUMESSAS	1	- Mairie - Les Chamilles
		026	AVEZE	1	- Place de la mairie
		038	BEZ-ET-ESPARON	1	- Mairie - Place du village
		040	BLANDAS	1	- Salle communale La Bergerie
		052	BREAU-MARS	3	1 Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" 2 Serres - Ancienne école 3 Le Piô
		058	CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	- Parking derrière la Mairie - Le Village
		064	CAMPESTRE-ET-LUC	1	- Mairie - Le Village
		074	CAUSSE-BEGON	1	- Mairie - Le Village
		093	CONQUEYRAC	1	- Mairie - Route du Vigan
		105	DOURBIES	1	- Mairie - Rue de la Mairie
		108	ESTRECHURE (L')	1	- Mairie - Le Village
		139	LANUEJOLS	1	- Foyer rural - Place de la Fontaine
		140	LASALLE	1	- Place Robert Francisque
		154	MANDAGOUT	1	- Mairie - Le Village
		170	MOLIERES-CAVAILLAC	2	1 Place de la Mairie 2 Mairie de Cavailiac
		176	MONTDARDIER	1	- Mairie - Le Village
		195	PEYROLLES	1	- Mairie - Arbous
		198	PLANTIERS (LES)	1	- Bâtiment communal - Rue des Jardins
		199	POMMIERS	1	- Mairie - Le Village
		200	POMPIGNAN	1	- Mairie - 4, place de la Mairie
		213	REVENS	1	- Mairie - 1, rue du Causse Noir
		219	ROGUES	1	- Mairie - Le Village
		220	ROQUEDUR	1	- Mairie - Place de la Mairie
		229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	1	- Saint-André de Majencoules - Entrée du village
		231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNE	1	- Les Quais - Rue Neuve
		238	ST-BRESSON	1	- Mairie - Le Village
		263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	5	1 - Gymnase - Boulevard du Pradet 2 - Salle des Fêtes - Place du 8 mai 1945 3 - Place du Poids Public 4 - Faubourg de Croix Haute 5 - Avenue de la Gare
		272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	- Mairie - Le Village
		280	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	- Salle Roger Delenne - Place Louis Serre
		283	ST-MARTIAL	1	- Mairie - Le Village
296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	- Mairie - Le Village		
297	ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	- Place de l'Eglise		
310	SAUMANE	1	- Place du Village		
322	SODORGUES	1	- Mairie - Le Portal		
325	SUMENE	3	1 Salle Diquedan 2 Pont d'Hérault		
332	TREVES	1	- Mairie - Le Village		
339	VAL D'AIGOUAL	5	1 Place F. Cavalier-Bénézet - Valleraugue 2 Maison du Carrefour - L'Espérou 3 Ancienne école - Ardaillers 4 Ancienne école - Taleyrac 5 Salle du 3ème Age - Grand Rue		
350	VIGAN (LE)	5	1 - Boulevard des Cévennes - Carrefour Avenue du Mont Aigoual 2 - Avenue de la Grave - Carrefour Route de l'Elze 3 - Avenue Jeanne d'Arc (en face de la salle des fêtes) 4 - Place Quatrefoies de la Roquette 5 - Quartier d'Arennes - Face au foyer d'Albouy		
353	VISSEC	1	- Mairie - Le Village		
		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		61	

**ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL DU 30 AOÛT 2023 N° 30-2023-08-30-00006
CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMBLEMES D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
		011	ANGLES (LES)	12	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Hôtel de ville - rue Jules Ferry 2 - Groupe scolaire Louis Pasteur - avenue du 8 mai 3 - Groupe scolaire Jules Ferry - rue Jules Ferry 4 - Foyer-restaurant 3ème âge - rue Voltaire 5 - Groupe scolaire "Dinarelle" - avenue Charles de Gaulle 6 - Place de la Laugière - Boulevard Jean Rey 7 - Boulevard du Midi 8 - Rue Racine 9 - Services techniques municipaux - Rue Boileau 10 - Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières 11 - Rue d'Aramon 12 - Boulevard du Grand Terme
		209	PUJAUT	5	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Mairie - place de l'Eglise 2 - Place du Marché 3 - Route de l'Aviation (Mazars) 4 - Route d'Avignon (Cyprès Boulaire) 5 - Chemin du Pradas
2	03	217	ROCHEFORT-DU-GARD	8	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin 2 - Avenue de Signargues - Rond-point de Valliguières 3 - Place de la République 4 - Carrefour de la Croix de Saze - Sous la Roque 5 - Chemin du Plan - Abri bus chemin d'Aimargues 6 - Traversée du Beaulieu - Parking face à la Résidence du Beaulieu 7 - Base de Loisirs des Cigales - 3201 route d'Avignon 8 - Place du Lavoir
		315	SAZE	1	<ol style="list-style-type: none"> - Salle polyvalente - Chemin du Stade
		351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	14	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Allée des Poètes (rond-point du Félibrige proche de l'école Thomas David) 2 - Avenue des Cévennes (C.O.S.E.C. 7, 8 et 9) 3 - Rue Bel Air (école maternelle Bramoset) 4 - Rue Camp de Bataille (école maternelle Noël Lacombe) 5 - Place Jean Jaurès (côté Mairie/service technique) 6 - Boulevard Frédéric Mistral (salle Frédéric Mistral) 7 - Rue Montolivet (groupe scolaire Montolivet) 8 - Chemin des Rocailles (face rue Clémenceau) 9 - Boulevard Edmond Ducros (carrefour boulevard Pasteur) 10 - Chemin des Oliviers - Ancien poste du garde barrière 11 - Avenue Charles de Gaulle (place Charles David) 12 - Avenue Gabriel Péri (carrefour rue Montée de la Tour Philippe le Bel) 13 - Avenue Général Leclerc 14 - Chemin du Lozet (lot. La Souste)
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	40	

Secrétariat Général Commun Départemental du
Gard

30-2023-08-30-00004

Arrêté portant SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
de Mme la directrice du secrétariat général
commun départemental du Gard

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

La directrice du secrétariat général commun départemental du Gard,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux,

VU l'arrêté n°30-2020-10-29-004 du 29 octobre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Gard,

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant **M. Jérôme BONET**, en qualité de préfet du Gard,

VU l'arrêté n° U12961050462872 du ministre de l'intérieur du 21 juillet 2021, nommant **Mme Florence VERDIER-BRAQUET**, directrice du secrétariat général commun départemental du Gard, à compter du 1^{er} août 2022

VU l'arrêté préfectoral n°30-2023-08-21-00015 du 21 août 2023 portant délégation de signature, d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur à Mme Florence VERDIER-BRAQUET, directrice du secrétariat général commun départemental du Gard,

DÉCIDE :

SUBDÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Mme Céline HUILLET, directrice adjointe, pour l'ensemble des délégations confiées par l'arrêté préfectoral susvisé à Mme Florence VERDIER-BRAQUET, directrice du secrétariat général commun départemental, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Article 2 : Subdélégation est donnée à:

Mme Corinne BOURQUIN, cheffe du service immobilier,

M. Vincent ENAULT, chef du SIDSIC,

M. Ronan KERSEBET, chef du service budget,

Mme Nathalie BERT, cheffe du service des ressources humaines,

M. Wilfrid BILOT, chef du bureau gestion administrative et financière, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service ressources humaines,

M. Steeve MASSARDIER, chef du bureau recrutement, formation et qualité de vie au travail, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de service ressources humaines,

M. Stéphane RAVET, chef du service logistique,

M. Pascal PERRAUD, adjoint au chef du service logistique, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service logistique,

à l'effet de signer tous documents courants, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que, pour les agents placés sous leur autorité, les autorisations de déplacements temporaires, l'octroi des congés annuels, jours RTT, jours CET et régulations diverses.

Article 3 : Subdélégation est donnée à Mme Nathalie BERT, cheffe du service des ressources humaines, pour signer :

pour les agents du secrétariat général commun, de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- les procès-verbaux d'installation des agents,
- les décisions d'attribution et de renouvellement de congés de maladie ordinaire, de maternité, de repos supplémentaire pour couches pathologiques, de paternité, d'adoption, de congé bonifié, de congés de grave maladie, de congés de longue maladie, de congés de longue durée, les décisions relatives à l'exercice du temps partiel et de retour à l'exercice de fonction à temps plein, les décisions relatives aux accidents du travail,
- les actes courants et les décisions de dépenses générées par la formation,
- les bordereaux de transmission, les états de service et les attestations,
- les attributions d'indemnités réglementaires y compris les indemnités d'astreintes,
- les décisions de réévaluation d'IFSE,
- les demandes de retraite,
- les décisions de revalorisation des rentes.

pour les agents fonctionnaires et agents contractuels du secrétariat général commun départemental :

- les autorisations spéciales d'absence,
- les services faits pour les services civiques et les stagiaires gratifiés,
- les contrats de vacataire,
- la signature des conventions de stage,

pour les agents de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- les services faits des services civiques et stagiaires gratifiés supportés par le BOP 354,
- les contrats de vacataire supportés par le BOP 354,
- la signature des conventions de stage supportées le cas échéant par le BOP 354,

en matière d'action sociale pour les agents du secrétariat général commun, de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- les décisions individuelles de prestations et les arrêtés attributifs de subvention.

En son absence ou en cas d'empêchement, cette subdélégation sera exercée par :

- M. Steeve MASSARDIER, chef du bureau recrutement, formation et qualité de vie au travail, à l'effet de signer :

pour les agents du secrétariat général commun, de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- en matière d'action sociale, les décisions individuelles de prestations et les arrêtés attributifs de subvention,
- pour les agents contractuels, les décisions d'attribution et de renouvellement de congés de maladie ordinaire, de maternité, de repos supplémentaire pour couches pathologiques, de paternité, d'adoption, de congé bonifié, de congés de grave maladie, de congés de longue maladie, de congés de longue durée, les décisions relatives à l'exercice du temps partiel et de retour à l'exercice de fonction à temps plein, les décisions relatives aux accidents du travail
- les bordereaux de transmission, les états de service et les attestations, dans la limite de ses attributions,
- les procès-verbaux d'installation des agents,
- les actes courants et les décisions de dépenses générées par la formation,

pour les agents du secrétariat général commun :

- les services faits pour les services civiques et les stagiaires gratifiés,
- les contrats de vacataire,
- la signature des conventions de stage,

pour les agents de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- les services faits des services civiques et stagiaires gratifiés supportés par le BOP 354,
- les contrats de vacataire supportés par le BOP 354,
- la signature des conventions de stage supportées le cas échéant par le BOP 354.

- M. Wilfrid BILOT, chef du bureau gestion administrative et financière, à l'effet de signer :

pour les agents du secrétariat général commun, de la préfecture et des directions départementales interministérielles :

- les bordereaux de transmission, les états de service et les attestations, dans la limite de ses attributions,
- les décisions d'attribution et de renouvellement de congés de maladie ordinaire, de maternité, de repos supplémentaire pour couches pathologiques, de paternité, d'adoption, de congé bonifié, de congés de longue maladie, de congés de longue durée, les décisions relatives à l'exercice du temps partiel et de retour à l'exercice de fonction à temps plein, les décisions relatives aux accidents du travail;
- les attributions d'indemnités réglementaires y compris les indemnités d'astreintes,
- les décisions de réévaluation d'IFSE.

pour les agents du secrétariat général commun :

- les autorisations spéciales d'absence,

SUBDÉLÉGATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Article 4 : Subdélégation permanente est donnée aux personnes ci-dessous pour procéder à la validation des expressions de besoin relevant de leur compétence, dans les limites des conditions fixées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- Mme Corinne BOURQUIN, cheffe du service immobilier
- M. Vincent ENAULT, chef du SIDSIC
- Mme Nathalie BERT, cheffe du service des ressources humaines,
- M. Alain AKSOUH, adjoint au chef du SIDSIC, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SIDSIC
- M. Stéphane RAVET, chef du service logistique
- M. Pascal PERRAUD, adjoint au chef du service logistique, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service logistique
- Mme Audrey JEAN-FRANÇOIS, agent du service logistique, dans la limite de 5 000 € HT, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service logistique
- M. Steeve MASSARDIER, chef du bureau recrutement, formation, et qualité de vie au travail, en cas d'absence ou empêchement de la cheffe de service RH
- M. Wilfrid BILOT, chef du bureau gestion administrative et financière, en cas d'absence ou empêchement de la cheffe de service RH

Article 5 : Subdélégation permanente est donnée aux personnes ci-dessous pour procéder à la signature des marchés au titre de représentation du pouvoir adjudicateur :

- Mme Corinne BOURQUIN, cheffe du service immobilier
- M. Vincent ENAULT, chef du SIDSIC
- Mme Nathalie BERT, cheffe du service des ressources humaines,
- M. Alain AKSOUH, adjoint au chef du SIDSIC, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SIDSIC
- M. Stéphane RAVET, chef du service logistique,
- M. Pascal PERRAUD, adjoint au chef du service logistique, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service logistique
- Mme Audrey JEAN-FRANÇOIS, agent du service logistique, dans la limite de 5 000 € HT, en cas d'absence ou d'empêchement du chef du service logistique
- M. Steeve MASSARDIER du bureau recrutement, formation, et qualité de vie au travail, en cas d'absence ou empêchement de la cheffe de service RH
- M. Wilfrid BILOT, chef du bureau gestion administrative et financière, en cas d'absence ou empêchement de la cheffe de service RH

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et responsabilités, tout acte relatif à :

- la gestion des crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiements) des programmes et comptes spéciaux relevant de leur compétence,
- la validation des actes nécessaires à la liquidation des recettes (refacturation des dépenses entre services et administrations),
- la validation des actes nécessaires aux constatations ou certifications des services faits, à la liquidation des dépenses et à la transmission des ordres à payer (sans limite de montant),
- la validation des engagements juridiques de toute nature, ainsi que des pièces justificatives qui les accompagnent, selon le tableau suivant,
- la validation des actes dans l'application comptable Chorus (Chorus Formulaires et Chorus DT) dans les conditions fixées par le tableau suivant :

Prénom et nom	Fonction	Plafond d'engagement HT
Ronan KERSEBET	Chef du service budget	Sans limite
Pierre-Yves LE BARS	Gestionnaire de la programmation	Sans limite
Yannick BOUCAUD	Chargé des achats	5 000,00 €
Sylvia ALBAC	Chargée des achats	5 000,00 €
Johanna BORRY	Chargée des achats	5 000,00 €
Patricia GARRIGUES	Chargée des achats	5 000,00 €
Magali AMZIL-MARECHAL	Chargée des achats	5 000,00 €

Subdélégation est également donnée à M. Paul FOURTUNE, chargé de mission performance et accompagnement au changement, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et de son adjointe, pour la validation des actes dans l'application Chorus DT.

Article 7 : Sont habilités à effectuer des paiements par carte achat sur le programme 354 « administration territoriale de l'État » dans la limite des plafonds fixés ci-après et dans le champ de leurs missions, les agents suivants :

Prénom et nom	Fonction	Plafond TTC par opération niveau 1	Plafond TTC par opération niveau 3
Stéphane RAVET	Chef du service logistique	2 000,00 €	4 000,00 €
Pascal PERRAUD	Adjoint au chef du service logistique	2 000,00 €	4 000,00 €
Audrey JEAN-FRANÇOIS	Agent du service logistique	1 000,00 €	2 000,00 €
Corinne BOURQUIN	Cheffe du service immobilier	2 000,00 €	Sans objet
Manuel SANCHEZ	Référent bâtiment du service immobilier	1 000,00 €	Sans objet
Étienne LITARRI	Référent bâtiment du service immobilier	1 000,00 €	Sans objet
Vincent ENAULT	Chef du SIDSIC	2 000,00 €	4 000,00 €

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée au responsable d'inventaire, M. Ronan KERSEBET, chef du service budget, afin de signer les certificats administratifs portant sur le recensement effectué sur les charges à payer, les produits à recevoir, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan (EHB) à rattacher à l'exercice de l'année N.

Article 9 Toutes dispositions antérieures relatives à une subdélégation de signature de Mme la directrice du secrétariat général commun départemental du Gard sont abrogées.

Article 10 : La présente décision prend effet dès sa publication au RAA.

Nîmes, le 30/08/23

Pour le préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général
commun départemental

Florence VERDIER-BRAQUET